

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

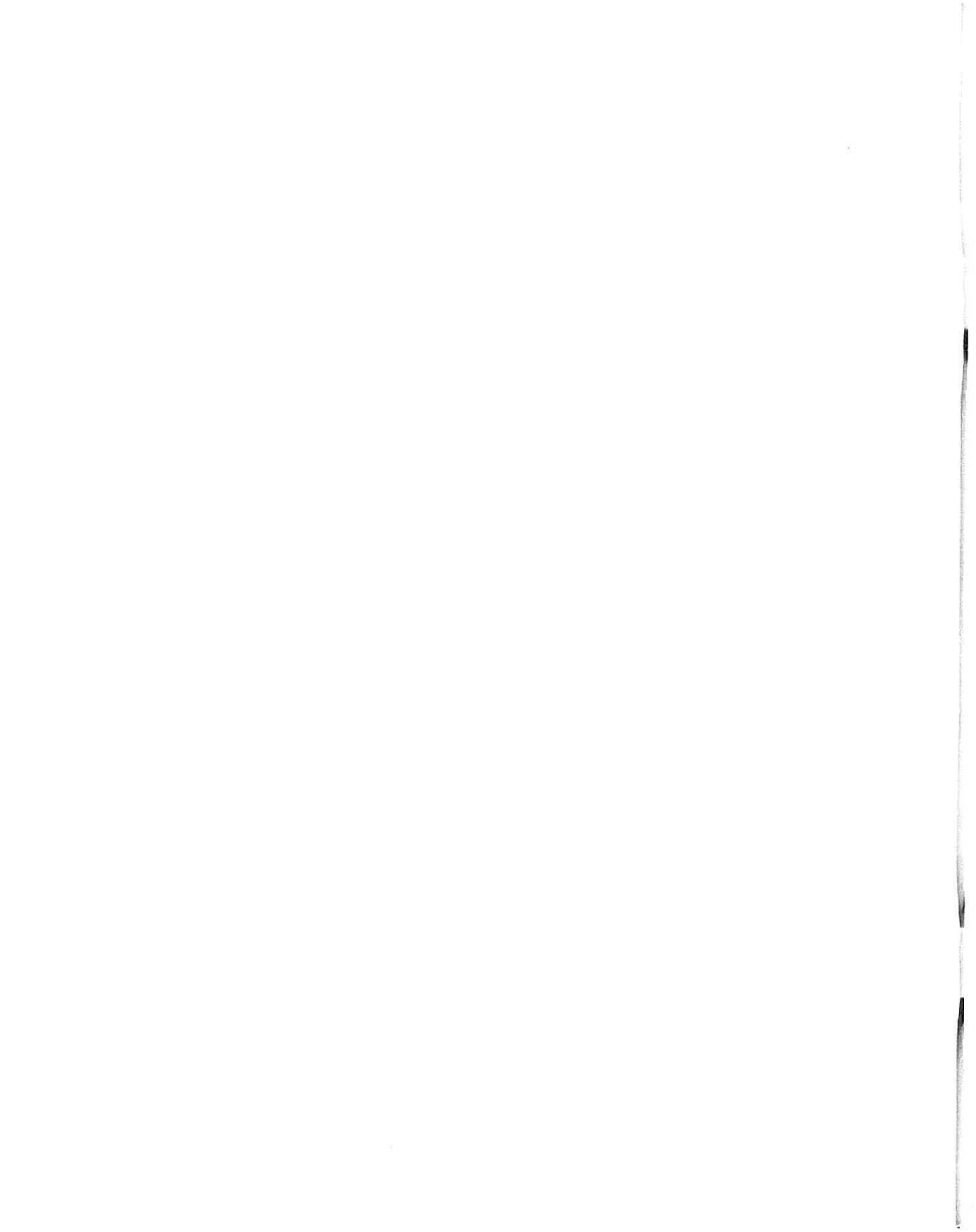
Avis  
juridiques

123<sup>e</sup> année

9 novembre  
1991

No 45

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

123<sup>e</sup> année  
9 novembre 1991  
No 45

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'

Avis divers

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le

Code de procédure civile

Compagnies, Loi sur les

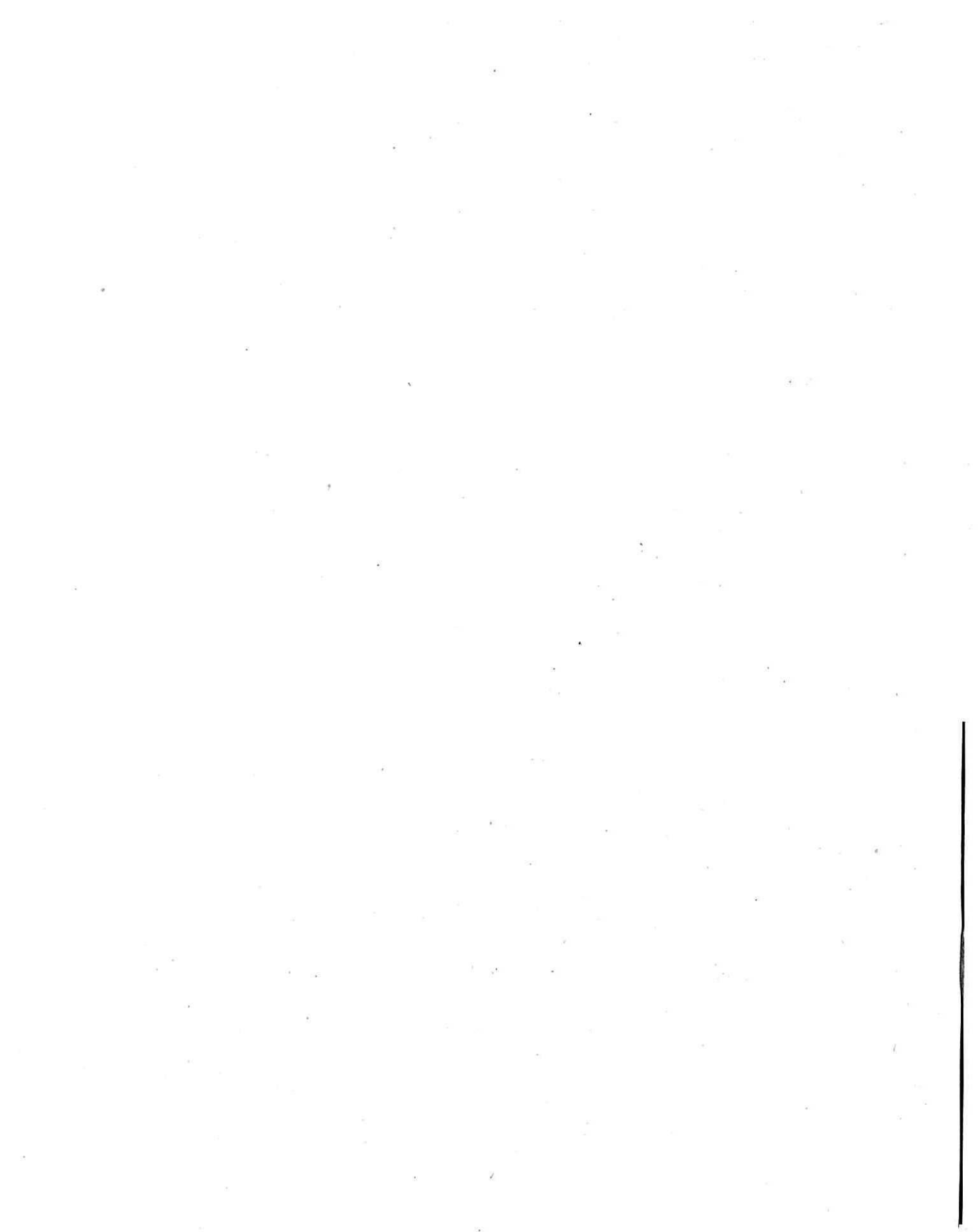
Compagnies étrangères, Loi sur les

Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les

Inspecteur général des institutions financières

Ventes par shérif

Ventes pour taxes, avis de publication



## TABLE DES MATIÈRES

### ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE  
LA PÊCHE (*Délégation*) 4129

### AVIS DIVERS

CONGRÉGATION OHEL RAMBAM (*L.P.*) 4129  
ÉGLISE CITÉ DE SION À SAINT-HUBERT (*L.P.*) 4129  
ÉGLISE LA CHAMBRE HAUTE (*L.P.*) 4129  
ÉGLISE LUTHÉRIENNE ÉVANGÉLIQUE  
LETTONE DE MONTRÉAL (*L.P.*) 4129  
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BÉLAIR  
(*Convention de fusion*) 4130  
LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE,  
COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Convention de  
fusion*) 4130  
LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE,  
COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Demande de  
continuation*) 4130  
L'ÉGLISE SPIRITUELLE BAPTISTE ST-PIERRE  
INC. (*L.P.*) 4130  
NATIONAL INSURANCE COMPANY 4130  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE  
PROTECTION DES INCENDIES L'ÉPIPHANIE/  
SAINT-GÉRARD-MAJELLA (*Dissolution*) 4130  
SELECTA NATIONALE D'ASSURANCES INC. 4130  
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES 4130  
ST-PETER SPIRITUAL BAPTIST CHURCH INC. 4130  
SUCCESSION ALAIN DABROWSKI (*Bénéfice  
d'inventaire*) 4131  
SUCCESSION DANY BOULET (*Bénéfice  
d'inventaire*) 4131  
SUCCESSION DENIS GERVAIS (*Bénéfice  
d'inventaire*) 4131  
SUCCESSION LÉONCE POULIN (*Bénéfice  
d'inventaire*) 4131  
SUCCESSION LORRAINE BRISEBOIS (*Bénéfice  
d'inventaire*) 4132  
SUCCESSION PAUL (GUSTAVE) GINGRAS  
(*Lettres de vérification*) 4132  
SUCCESSION STÉPHANE CURADEAU (*Bénéfice  
d'inventaire*) 4132  
VILLE DE BOIS-DES-FILION (*Rues et ruelles*) 4132

### CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

#### DEMANDES

Andrew Maxwell Rapkowski 4133  
Bang Chhun Cheng 4133  
Catherin Isororos 4134  
Cédric Leblanc-Valin 4134  
Céline Bergeron 4134  
Daniel Lartey 4134  
Danielle Kiely 4134

Eden Barmash 4134  
Emmanuel Max Copulos 4134  
Éric Massé 4134  
Eric Perelman 4134  
Fernande Louisselle 4135  
Joël Desmeules 4135  
Johanna Maria Petronella Kaufmann 4135  
Josée Verner 4135  
Joseph Ovila Benoit Gingras 4135  
Joseph Yvon Guy 4135  
Krystyna-Zofia Zarzycka 4135  
Léonard Arseneault 4135  
Liette Poliquin 4135  
Marguerite Pérusse 4136  
Marie Cinthia Johanne Hudon 4136  
Marie-Claire Jeanne Perron Boucher 4136  
Marie Germaine Bouffard 4136  
Marie Louise Andrée Claire Racine 4136  
Marie Louise Chantal Vachon 4136  
Marie Louise Yolande Gagnon 4136  
Marie Marcelle Julie Bouliane 4136  
Natalina Maddalina Giovannina d'Amico 4136  
Wai Hong Keing 4137

### CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. ALAIN DUBOIS (*Assignment*) 4137  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. ANTHONY JEPPESEN (*Assignment*) 4137  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. BERTIN BABINEAU (*Assignment*) 4137  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. BRIAN BOUDREAU (*Assignment*) 4137  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. CARL LANDRY (*Assignment*) 4137  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. CHARLES GAUVIN (*Assignment*) 4138  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. COLIN PEARSON (*Assignment*) 4138  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. DANIELLE LAFONTANT  
(*Assignment*) 4138  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. DARRELL BROWN (*Assignment*) 4138  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. DIANE LAVOIE (*Assignment*) 4138  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. JACOB HARSINAI (*Assignment*) 4138  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. JACQUES LATREILLE (*Assignment*) 4139  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. JEAN RONALD MICHEL  
(*Assignment*) 4139  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. JEAN-PIERRE HERVÉ (*Assignment*) 4139  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. JOCELYN DURAND (*Assignment*) 4139  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. JOHN DOIGE (*Assignment*) 4139  
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC c. JOSEPH FRITZNER COMAS  
(*Assignment*) 4140

PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JUAN ABOUDIO FERNANDEZ (Assignment)	4140
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JULIE ELLIS (Assignment)	4140
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LUC GUIMOND (Assignment)	4140
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHEL FRADETTE (Assignment)	4140
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MONIQUE LAFRAMBOISE (Assignment)	4141
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. NATHALIE FREGEOT (Assignment)	4141
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. OUSMANE GUINDO (Assignment)	4141
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PIERRE ANDRÉ LAGUERRE (Assignment)	4141
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RACHEL DUMAIS (Assignment)	4141
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RICHARD GOUIN (Assignment)	4141
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SYLVAIN GUILLEMETTE (Assignment)	4142
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. TIBOR ANTAL (Assignment)	4142
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. YAHYA CYRUS (Assignment)	4142
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. YVES CLÉMENT (Assignment)	4142

#### COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION** 4143

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION** 4158

MARIER & FILS LIMITÉE (Erratum) 4192

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION** 4159

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION** 4159

FORCES MOTRICES BERGERONNES INC.  
(Erratum) 4192

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ** 4165

#### COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

**LETTRES PATENTES** 4165

**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES** 4168

#### COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

##### DISSOLUTION — DEMANDES DE

2163-1379 QUÉBEC INC.	4168
2170-6536 QUÉBEC INC.	4168
2328-7402 QUÉBEC INC.	4168
2420-1378 QUÉBEC INC.	4168
2525-5217 QUÉBEC INC.	4169
2550-7708 QUÉBEC INC.	4169
2551-6220 QUÉBEC INC.	4169
2617-8335 QUÉBEC INC.	4169
2642-7344 QUÉBEC INC.	4169
2645-3548 QUÉBEC INC.	4169
2646-4727 QUÉBEC INC.	4169
2646-6888 QUÉBEC INC.	4169
2759-3359 QUÉBEC INC.	4169
2759-4894 QUÉBEC INC.	4169
2844-2515 QUÉBEC INC.	4169
2851-7639 QUÉBEC INC.	4170
2851-9254 QUÉBEC INC.	4170
2851-9262 QUÉBEC INC.	4170
2855-3089 QUÉBEC INC.	4170
2857-5611 QUÉBEC INC.	4170
ADVANCE FASHIONS LTD.	4171
ALINE HOOPER ASSOCIATES INC.	4170
ALINE HOOPER ASSOCIÉS INC.	4170
ASSURANCES EDDY MONTPETIT INC.	4170
CENTRE MÉDICAL MONTARVILLE INC.	4170
CHARLES SIMARD (1989) INC.	4170
CHAUSSURES OGGI PHASE II INC.	4170
CHRISTIAN BILODEAU INC.	4170
CLINIQUE DENTAIRE GRENET INC.	4171
CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE LES ANÉMONES BLEUES INC.	4171
CLUB DE RANDONNÉE ÉQUESTRE DE ST-MATHIEU INC.	4171
CLUB MICROMED DE QUÉBEC	4171
COMITÉ SPORTIF DE L'USINE DE RABOTAGE DE ROBERVAL INC.	4171
COMPAGNIE FAIRSIDE LTÉE	4171
CONTRÔLE; CLINIQUE D'INTERVENTION EN PSYCHOTHÉRAPIE DE KNOWLTON INC.	4171
COURTAGE TRANSBEL INC.	4171
CRÉATIONS AVANT-GARDE LTÉE	4171
DAN & BEN TRANSPORT INC.	4171
DÉBOSSÉLAGE S.G.D. INC.	4172
DEGUAYPRÉ INC.	4172
DÉPANNEUR LEMIRE INC.	4172
ELECTRO-VENNE INC.	4172
ENSEIGNE PRODIGE INC.	4172
ENTREPRISE KEKO INC.	4172
ENTREPRISES OMBRELLO INC.	4172
FABREDENT INC.	4172
FAIRSIDE COMPANY LTD.	4171
FRANK WHITE ENTERPRISES INC.	4174
GESTION LAUTHER INC.	4172
GESTION PAJOSY INC.	4172
GROUPE DOCHIRO INC.	4172
GROUPE GESTION APPROVISIONNEMENTS GGA INC.	4173
GROUPE GEST-ANSES INC.	4173

<p> <b>GRUPE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR L'APPRENTISSAGE DES MATHÉMATIQUES</b> 4173  <b>HE-RO INVESTMENT CORP.</b> 4175  <b>ISAAC BOURGEOIS INC.</b> 4173  <b>ISAME LTÉE</b> 4173  <b>JACQUES DUGRÉ INC.</b> 4173  <b>JAY-MEE INC.</b> 4173  <b>L'ASSOCIATION PARITAIRE DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC</b> 4173  <b>LE GROUPE J F C LEDUC INC.</b> 4173  <b>LÉON VAILLANCOURT MAGOG INC.</b> 4173  <b>LES COMMUNICATIONS PAUL SIMIER INC.</b> 4174  <b>LES DÉVELOPPEMENTS LOGARN INC.</b> 4174  <b>LES ENTREPRISES FRANK WHITE INC.</b> 4174  <b>LES ENTREPRISES NORLAB INC.</b> 4174  <b>LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS SLR INC.</b> 4174  <b>LES EXPERTS CONSEILS EN PYROLISE ALCALINE BÉLANGER &amp; LALANCETTE INC.</b> 4174  <b>LES IMMEUBLES DUBÉ 840 INC.</b> 4174  <b>LES IMMEUBLES NORD-AMÉRICAINS INC.</b> 4174  <b>LES IMMEUBLES P.N.L. LAROUCHE LTÉE</b> 4174  <b>LES JOYEUX DANSEURS</b> 4174  <b>LES PLACEMENTS 5222 ST-DENIS INC.</b> 4175  <b>LES PLACEMENTS HE-RO INC.</b> 4175  <b>LES PLACEMENTS J.F.V. TREMBLAY INC.</b> 4175  <b>LES PLACEMENTS LEVESQUE-BERNARD INC.</b> 4175  <b>LES PRODUITS G.M.P. INC.</b> 4175  <b>LES RÉNOVATIONS GAÉTAN ROSS INC.</b> 4175  <b>LES VOILIERS DU ST-LAURENT (1983) INC</b> 4175  <b>LOCATION D'AUTOS ST-HUBERT INC.</b> 4175  <b>LOWELL REALTY &amp; INVESTMENT INC.</b> 4175  <b>MAISON DE PIERRE CÉPHAS INC.</b> 4175  <b>M.D.F. ÉLECTRIQUES LTÉE</b> 4176  <b>NORTH AMERICAN REALTIES INC.</b> 4174  <b>PARAMOUNT INSURANCE AGENCY INC.</b> 4176  <b>PERMANENT ALUMINUM (SHERBROOKE) INC.</b> 4176  <b>PRÊT D'HONNEUR DE LIMOILOU INC.</b> 4176  <b>PROMOTION IMMOBILIÈRE C.P.H. INC.</b> 4176  <b>REMBOURRAGE P.M.L. INC.</b> 4176  <b>SENACO INC.</b> 4176  <b>SHERBROOKE COIN WASH INC.</b> 4176  <b>SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE ET D'ÉCOLOGIE DES LAURENTIDES</b> 4176  <b>SOUCY-PACELLI DESIGN INC.</b> 4176  <b>SUPREME FACTUM INC.</b> 4176  <b>TAXI MICHAEL INC.</b> 4177  <b>TAXI TALBOT ET SAVAGE INC.</b> 4177  <b>TERRA JET INC.</b> 4177  <b>TRANSPORT DENIS VÉRONNEAU INC.</b> 4177 </p>	<p> <b>DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES</b>   <b>CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL</b>  <b>SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR (IMMOBILIÈRE INC.)</b> 4178   <b>FORMATION</b>  <b>SERVOMATION INTERNATIONAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE</b> 4179   <b>REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ</b>  <b>SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR (L'IMMOBILIÈRE) INC.</b> 4179   <b>COMMANDITAIRES</b>  <b>SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR</b> 4179   <b>INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES</b>   <b>ASSURANCES — LOI SUR LES</b>  <b>PHILADELPHIA REINSURANCE CORPORATION (Demande de remboursement de cautionnement)</b> 4179   <b>VENTES PAR SHÉRIF</b>   <b>BEAUHARNOIS</b>  <b>LA CORPORATION TRUST CAPITAL c. DAIGLE</b> 4180  <b>MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL c. KIPPEN</b> 4180   <b>BEDFORD</b>  <b>ABRAHAMS ET AL. c. ROBERT</b> 4181   <b>HULL</b>  <b>BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LES CONSTRUCTIONS JANRE LTÉE ET AL.</b> 4181   <b>IBERVILLE</b>  <b>GROUPE D.P.G. INC. c. LAJOIE ET AL.</b> 4182   <b>KAMOURASKA</b>  <b>CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER c. COULOMBE ET AL.</b> 4182   <b>LONGUEUIL</b>  <b>LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC c. SINGER</b> 4183   <b>MONTRÉAL</b>  <b>BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. OUEDRAOGO ET AL.</b> 4184  <b>BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ATOMIC SLIPPER CO. LTD. ET AL. (Erratum)</b> 4192 </p>
<p> <b>COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES</b>   <b>PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)</b> 4178 </p>	

CAISSE POPULAIRE DORVAL POINTE-CLAIRE c. DAMATO CHIECO <i>ET AL.</i>	4183
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA MERCY DE MONTRÉAL c. GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.	4184
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. c. 2435-9119 QUÉBEC INC.	4185
SZPILBERG c. GREENBAUM	4184
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. KLEIN <i>ET AL.</i>	4185

#### QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE COURVILLE c. LÉGARÉ	4186
LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS- ÉPARGNE INC. c. FRENETTE <i>ET AL.</i>	4187
LES PORTES LA NO INC. c. MORENCY <i>ET AL.</i>	4187
SIQUI <i>ET AL.</i> c. SIQUI <i>ET AL.</i>	4186

#### SAINT-HYACINTHE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GODBOUT	4187
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FERME HORTICOLE BEAUMONT LTÉE <i>ET AL.</i>	4188
POULIES MASKA INC. c. ATELIER D'USINAGE AVOTEX (1991) INC./AVOTEX MACHINE SHOP (1991) INC.	4189

#### TÉMISCAMINGUE

CAISSE POPULAIRE DE FUGÈREVILLE c. PARÉ	4190
--	------

#### VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

VILLE DE BAIE D'URFÉ	4191
VILLE DE BROSSARD	4191
VILLE DE LAVAL	4191
VILLE DE RIMOUSKI	4191
VILLE DE SAINTE-CATHERINE	4191
VILLE DE SAINT-LUC	4191

## Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

### Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Je soussigné, Gaston Blackburn, ministre, étant la plus haute autorité au sein du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dont l'adresse est au 150, boulevard Saint-Cyrille Est, 17<sup>e</sup> étage, Québec, QC, G1R 4Y3, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Clément Veilleux, directeur de la Direction du secrétariat, 150, boulevard Saint-Cyrille Est, 17<sup>e</sup> étage, Québec, QC, G1R 4Y3, tél.: (418) 643-2207, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Québec, le 16 octobre 1991

3185

*Le ministre,*  
GASTON BLACKBURN

## Avis divers

### CONGRÉGATION OHEL RAMBAM

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 10 11, constituant en corporation les requérants suivants: M. Raphaël Pinto, homme d'affaires, 3125, Brighton, Montréal, M. Raymond Elbaz, comptable retraité, 3475, Van Horne, Montréal, M. Jacques Ouazana, homme d'affaires, 3541, Van Horne, Montréal, sous la dénomination sociale « CONGRÉGATION OHEL RAMBAM ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 3737, Van Horne, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2863-2701

76047

### ÉGLISE CITÉ DE SION À SAINT-HUBERT

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 10 11, constituant en corporation les requérants suivants: M. Harry Manigat, cuisinier, 6935, Messier, Brossard, M. Joseph-A. Michel, ing. civil, 4005, Forgues, Saint-Hubert, Mme Gabrielle Lafortune, infirmière, 5200, Bélanger, Saint-Hubert, Mme Marie Fabre, infirmière, 4110, Barbeau, Saint-Hubert, Mme Christianne Séide, secrétaire, 5915, Trudeau, Saint-

Hubert, M. Rony Étienne, infirmier, 1601, Braille, Longueuil, Mme Véronique Étienne, secrétaire, 1601, Braille, Longueuil, sous la dénomination sociale « ÉGLISE CITÉ DE SION À SAINT-HUBERT ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 50 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 5200, Bélanger, Saint-Hubert, district judiciaire de Longueuil.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2864-2577

76046

### ÉGLISE LA CHAMBRE HAUTE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 10 11, constituant en corporation les requérants suivants: M. Carlo Desir, pasteur, 158, rue Byron, Vimont, M. Emmanuel Desir, retraité, 11052, avenue Hébert, Montréal-Nord, Mme Jacqueline Megnant, assistante technique, 4898, boulevard Robert, appartement 20, Saint-Léonard, sous la dénomination sociale « ÉGLISE LA CHAMBRE HAUTE ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 3 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 158, rue Byron, Laval, district judiciaire de Laval.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2843-9396

76048

### ÉGLISE LUTHÉRIENNE ÉVANGÉLIQUE LETTONE DE MONTRÉAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 10 11, constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de « ÉGLISE LUTHÉRIENNE ÉVANGÉLIQUE LETTONE DE MONTRÉAL » déjà constituée en corporation le 1970 11 30 en vertu de la Loi sur les compagnies Partie III.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 58, 8<sup>e</sup> Rue, Terrasse Vaudreuil, district judiciaire de Beauharnois.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1319-8320

76045

**La Métropolitaine Générale, Compagnie d'Assurance  
et  
La Compagnie d'Assurance Bélair**

*Demande de continuation  
Convention de fusion*

La Métropolitaine Générale, Compagnie d'Assurance (la « Métropolitaine »), compagnie constituée par une loi d'intérêt privé du Parlement du Canada (c. 51, 4-5 Elizabeth II, Statuts du Canada, 1956) et régie par les dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R. c. I-15), ayant son siège social à Montréal, province de Québec, a adopté, lors d'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires tenue à Montréal le 5 novembre 1991 un règlement de continuation ayant pour objet de continuer son existence en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances de la province de Québec (L.R.Q., c. A-32) (la « Loi sur les assurances »).

La continuation de Métropolitaine en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances est assujettie à l'adoption préalable par le Sénat du Canada et la Chambre des Communes et l'entrée en vigueur d'une loi d'intérêt privé (La « Loi d'intérêt privé ») ayant pour objet d'habiliter Métropolitaine à procéder à sa continuation.

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, Métropolitaine demandera à la ministre déléguée aux Finances du Québec, par requête, de confirmer le règlement de continuation et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Métropolitaine et la Compagnie d'Assurance Bélair (« Bélair »), compagnie constituée en vertu de la Loi des assurances (1965 S.R.Q. c. 295), ayant son siège social à Montréal, province de Québec ont respectivement fait approuver une convention de fusion en vue de se fusionner en vertu de la Loi sur les assurances, sous la raison sociale « Compagnie d'assurance Bélair » lors d'une assemblée générale spéciale de leurs actionnaires respectifs tenue à Montréal le 5 novembre 1991.

La fusion de Métropolitaine et de Bélair est assujettie à l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, à la délivrance préalable par l'inspecteur général des institutions financières des lettres patentes confirmant le règlement de continuation de Métropolitaine.

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé et de la délivrance des lettres patentes confirmant la continuation de Métropolitaine, Métropolitaine et Bélair demanderont à la ministre déléguée aux Finances du Québec, par requête commune, de confirmer la convention de fusion et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Cet avis est donné conformément aux articles 188, 197 et 200.4 de la Loi sur les assurances.

Montréal, le 6 novembre 1991

La Métropolitaine Générale,  
Compagnie d'Assurance  
*Le président,*  
GILLES CLARK

La Compagnie d'Assurance Bélair  
*Le président,*  
ANDRÉ FAULKNER

76140-45-4

**L'ÉGLISE SPIRITUELLE BAPTISTE ST-PIERRE INC.  
et sa version**

**ST. PETER SPIRITUAL BAPTIST CHURCH INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 10 10, constituant en corporation les requérants suivants: M. Hector McCarthy, préposé aux bénéficiaires, 530, Spring Garden Road, Dollard-des-Ormeaux, Mme Théodora Brathwaite, aide-infirmière, 3965, Plamondon, appartement 7, Montréal, Mme Judlyn Phillip, étudiante, 8623, Wiseman, appartement 8, Montréal, M. Courtney Bascillo, révérend, 8623, Wiseman, appartement 8, Montréal, Mme Kathleen Browne, ménagère, 8618, Wiseman, appartement 4, Montréal, sous la dénomination sociale « L'ÉGLISE SPIRITUELLE BAPTISTE ST-PIERRE INC. et sa version ST. PETER SPIRITUAL BAPTIST CHURCH INC. »

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 6889, avenue Victoria, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2857-6700

76044

**Régie Intermunicipale du service de protection des incendies  
L'Épiphanie/Saint-Gérard-Majella**

Prenez avis que conformément à l'article 618 du Code municipal du Québec et à l'article 468.49 de la Loi sur les cités et villes, la Régie Intermunicipale du service de protection des incendies L'Épiphanie/Saint-Gérard-Majella demandera sa dissolution au ministre des Affaires municipales de même que le partage de son actif et de son passif dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.

L'Épiphanie, le 17 octobre 1991

76173

*La secrétaire-trésorière,*  
MARTINE RACETTE

**Société nationale d'assurances  
et sa version anglaise  
National Insurance Company  
et**

**Selecta nationale d'assurances Inc.**  
*Demande de conversion et de fusion*

Prenez avis que Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company, compagnie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et Selecta Nationale d'assurances Inc., compagnie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, ont respectivement fait approuver une convention en vue de se convertir en compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances et de fusionner sous la raison sociale de Société nationale d'assurance inc. et sa version anglaise National Insurance Company Inc., lors d'une assemblée générale de leurs actionnaires aux dates ci-après indiquées:

Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company

Date de l'assemblée générale: 22 octobre 1991

Selecta nationale d'assurances Inc.

Date de l'assemblée générale: 22 octobre 1991

Le tout, suivant les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company et Selecta nationale d'assurances Inc. ont l'intention de demander, par requête commune adressée à la ministre déléguée aux Finances, de confirmer la convention et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Montréal, le 23 octobre 1991

76071

*Le secrétaire,*  
GILLES DEMERS

#### Succession Alain Dabrowski

Avis est, par les présentes, donné que dame Josée Guévin, traductrice, domiciliée au 5603, Plantagenet, Outremont, QC, H3T 1S3, agissant en ses qualités de tutrice à Gérard Philippe Julien Dabrowski, suivant jugement rendu par Rita Cadieux, protonotaire adjoint, de la Cour supérieure du district de Montréal, le six mai mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), dossier numéro 500-14-000276-915; ayant accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession de Alain Dabrowski, aux termes d'un acte reçu devant Robert Piché, notaire, le vingt et un octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), sous le numéro 4357 de ses minutes.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Robert Piché, notaire, au 400, boulevard Curé-Labelle, local 310, Laval, QC, H7V 2S7, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Laval, le 21 octobre 1991

76122

*Le procureur,*  
ROBERT PICHÉ, notaire

#### Succession Dany Boulet

Avis est, par les présentes, donné que la succession de feu Dany Boulet, en son vivant maîtresse de maison, domiciliée au numéro 240, route Langevin, à Saint-Odilon-de-Cranbourne, comté de Beauce-Nord, décédée le 28 avril dernier (1991), a été acceptée, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom des enfants mineurs de la défunte, Luc Paré, Sylvain Paré et Stéphanie Paré, par la tutrice nommée à ces derniers, dame Suzie Boulet, domiciliée au numéro 270, rang IX, à Saint-Gédéon, comté de Beauce, province de Québec, et ce suivant acte reçu devant Guy Labonté, notaire, le 19 septembre 1991 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Dorchester le 25 septembre 1991 sous le numéro 234679; lesdits enfants mineurs susnommés étant les légataires de la défunte aux termes de son dernier testament reçu devant Jules Fortin, notaire, le 30 juin 1986 sous le numéro 8506 de ses minutes.

Un inventaire des biens de la défunte sera fait devant Me Guy Labonté, notaire au 212, 2<sup>e</sup> Avenue, C.P. 728, Lac-Etchemin, QC, G0R 1S0, Tél.: (418) 625-9501.

Après deux (2) mois du présent avis, la tutrice ci-dessus paiera, s'il y a lieu, les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Lac-Etchemin, le 24 octobre 1991

76085

*Le procureur,*  
GUY LABONTÉ, notaire

#### Succession Denis Gervais

Avis est donné, par les présentes, à l'effet que dame Jeannette Lapointe en ses qualités de tutrice à son fils Carl Gervais aux termes d'un jugement rendu le 19 septembre 1991 par la Cour supérieure d'Alma dossier numéro 160-14-000042-914 a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour son pupille, la succession de feu M. Denis Gervais aux termes d'un acte reçu le 18 octobre 1991 par le notaire Michel Parizeau, notaire à Alma au 65, rue Saint-Joseph Sud, lequel acte a été enregistré au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est le 21 octobre 1991 sous le numéro 190-714.

Si aucune poursuite, saisie ou contestation judiciaire ne survient dans un délai de deux (2) mois à compter des présentes les créanciers et leurs légataires seront payés à mesure qu'ils se présenteront.

Alma, le 21 octobre 1991

76123

*Le procureur,*  
MICHEL PARIZEAU, notaire

#### Succession Léonce Poulin

Avis est, par les présentes, donné que la succession de feu Léonce Poulin, en son vivant boucher-mécanicien, domicilié au numéro 240, route Langevin, à Saint-Odilon-de-Cranbourne, comté de Beauce-Nord, décédé le 28 avril dernier (1991), a été acceptée, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom des enfants mineurs du défunt, Rachel Poulin et Jessy Poulin, par la tutrice nommée à ces derniers, dame Lucille Lamontagne, domiciliée au numéro 279, route Langevin, à Saint-Odilon-de-Cranbourne, comté de Beauce-Nord, province de Québec, et ce suivant acte reçu devant Guy Labonté, notaire, le 6 septembre 1991 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Dorchester le 11 septembre 1991 sous le numéro 234515; lesdits enfants mineurs susnommés étant, avec Richard Poulin, fils majeur du défunt, les légataires de feu Léonce Poulin aux termes de son dernier testament reçu devant Jules Fortin, notaire, le 30 juin 1986 sous le numéro 8505 de ses minutes.

Un inventaire des biens du défunt sera fait devant Guy Labonté, notaire au 212, 2<sup>e</sup> Avenue, C.P. 728, Lac-Etchemin, QC, G0R 1S0, Tél.: (418) 625-9501.

Lac-Etchemin, le 24 octobre 1991

76086

*Le procureur,*  
GUY LABONTÉ, notaire

**Succession Lorraine Brisebois**

Avis public est donné que Émile Réhel, Micheline Réhel, Francine Réhel et Lorraine Brisebois Forgie en sa qualité de tutrice à Josée Réhel, enfant mineure de feu Lorraine Brisebois, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Lorraine Brisebois, en son vivant résidant et domiciliée au 293, rue North, appartement 1, Aylmer, province de Québec, J9H 6V9, par acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Bernard Monnet, notaire à Aylmer, province de Québec, au 5, rue Washington, le premier jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze (1<sup>er</sup> octobre 1991), sous le numéro 960 de ses minutes, dont copie fut dûment enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, le seizième jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze (16 octobre 1991), sous le numéro 297466.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Bernard Monnet, notaire, le premier octobre 1991.

Aylmer, le 23 octobre 1991

76087

*Le procureur,*  
BERNARD MONNET, notaire

**Succession Paul (Gustave) Gingras**

Prenez avis que, suite au décès de Paul (Gustave) Gingras, autrefois domicilié à Montréal, au 6465, rue Chester, appartement 435, décédé à l'hôpital générale de Montréal le 10 janvier 1991, une demande pour obtenir des lettres de vérification pour sa succession *ab intestat*, sera présentée en Cour supérieure pour le district de Montréal, le 18 décembre 1991.

Québec, le 28 octobre 1991

76174

*Le procureur,*  
BRIGITTE ROY, notaire

**Succession Stéphane Curadeau**

Avis est, par les présentes, donné que Gaston Curadeau et Isabelle Élément ont accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, de leur fils Stéphane Curadeau aux termes d'un acte reçu devant Gilles Moulin, notaire, le 4 octobre 1991 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, sous le no. 67304.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Gilles Moulin, notaire, et peut être consulté à ses bureaux situé à Paspébiac, comté Bonaventure, QC, GOC 2K0.

Paspébiac, le 18 octobre 1991

76030

*Le procureur,*  
GILLES MOULIN, notaire

**Ville de Bois-des-Filion**

Soyez avisés qu'à une séance régulière tenue le 11 décembre 1990, le Conseil municipal de la ville de Bois-des-Filion a décidé ce qui suit:

**ATTENDU QUE les lots:**

- 29 de la subdivision officielle du lot originaire 26,
  - 15 de la subdivision officielle du lot originaire 27,
  - 22 de la subdivision officielle du lot originaire 27,
  - 1 de la subdivision officielle du lot originaire 29,
  - 7 de la subdivision officielle du lot originaire 29,
  - 31 de la subdivision officielle du lot originaire 23,
  - 23 de la subdivision officielle du lot originaire 20,
  - 51 de la subdivision officielle du lot originaire 19,
  - 60 de la subdivision officielle du lot originaire 30,
  - 85 de la subdivision officielle du lot originaire 26,
  - 75 de la subdivision officielle du lot originaire 26,
  - 69 de la subdivision officielle du lot originaire 26,
  - 65 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 104 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 182 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 75 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 154 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 231 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 229 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 236 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 235 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 232 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 168 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 138 de la subdivision officielle du lot originaire 18,
  - 365 de la subdivision officielle du lot originaire 14,
  - 362 de la subdivision officielle du lot originaire 14,
  - 363 de la subdivision officielle du lot originaire 14,
  - 51 de la subdivision officielle du lot originaire 19,
  - 405 de la subdivision officielle du lot originaire 14,
  - 370 de la subdivision officielle du lot originaire 14,
  - 327 de la subdivision officielle du lot originaire 11,
- de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne division d'enregistrement de Terrebonne, et les lots:
- 158 de la subdivision officielle du lot originaire 1,
  - 183 de la subdivision officielle du lot originaire 1,
  - 143 de la subdivision officielle du lot originaire 1,
  - 27 de la subdivision officielle du lot originaire 2,
  - 84 de la subdivision officielle du lot originaire 2,

- 106 de la subdivision officielle du lot originaire 2,
  - 1 de la subdivision officielle du lot originaire 3,
  - 12 de la subdivision officielle du lot originaire 9,
  - 2 de la subdivision officielle du lot originaire 9,
  - 1-1 de la subdivision officielle du lot originaire 9,
  - 42 de la subdivision officielle du lot originaire 26,
  - 367 de la subdivision officielle du lot originaire 14,
- de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville division d'enregistrement de Terrebonne,

sont ouverts et servent de rue publique depuis plus de dix ans.

ATTENDU QU'aucune taxe n'a été prélevée depuis au moins dix ans,

ATTENDU QUE la ville offre depuis plus de dix ans les mêmes services sur ces lots que toutes autres rues déclarées publiques de la ville de Bois-des-Filion,

ATTENDU QUE la ville de Bois-des-Filion entend normaliser la situation de ces lots,

ATTENDU QUE la ville de Bois-des-Filion est régie par la Loi sur les cités et villes,

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. Prendre acte du dépôt du plan cadastral de la municipalité de Bois-des-Filion révisé le 20 octobre 1990 par Jacques Noury, arpenteur-géomètre.
3. Déclare vouloir s'approprier les lots mentionnés plus haut, conformément à la Loi sur les cités et villes, pour servir de rues publiques.

Est reproduit ci-après, conformément à la Loi sur les cités et villes, l'article 422 de ladite loi:

422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;
4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et à un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. S.R., 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8.

J'atteste enfin, que les formalités requises aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 ont été accomplies.

Bois-des-Filion, le 2 juillet 1991

74080-31-2

Le greffier,  
PAUL G. BRUNET

---

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le Demandes

---

### Andrew Maxwell Rapkowski

Prenez avis que Andrew Maxwell Rapkowski, domicilié au 930, Emerson Cr., Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andrew Maxwell Reback.

Montréal, le 17 octobre 1991

75966-44-2

Le procureur du requérant,  
DANIEL MORRIS, C.R.

### Bang Chhun Cheng

Prenez avis que Bang Chhun Cheng, domicilié au 1475, rue Crevier, appartement 1, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steven Bang Chhun Cheng.

Saint-Laurent, le 27 septembre 1991

76001-44-2

Les procureurs du requérant,  
DESCOTEAUX, JARRY, HEBERT

**Catherin Isororos**

Prenez avis que Catherin Isororos, domiciliée au 3, avenue des Cascades, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kay Tcharos.

Québec, le 20 octobre 1991

76007-44-2

*La requérante,*  
CATHERIN ISOROSOS

**Cédric Leblanc-Valin**

Prenez avis que Cédric Leblanc-Valin, domicilié au 1377, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cédric Leblanc.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jérôme, le 24 octobre 1991

76133-45-2

*Les procureurs du requérant,*  
SAULNIER, TRÉPANIÉ & ASS.

**Céline Bergeron**

Prenez avis que Céline Bergeron, domiciliée au 1559, Durham, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marceline Bergeron.

Sherbrooke, le 9 octobre 1991

75957-44-2

*Le procureur de la requérante,*  
ALAIN D. LAFLAMME, avocat

**Daniel Larthey**

Prenez avis que Daniel Larthey, domicilié au 3467, Prud'homme, appartement 25, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Kwami Adzie.

Montréal, le 21 octobre 1991

76050-45-2

*Le requérant,*  
DANIEL LARTHEY

**Danielle Kiely**

Prenez avis que Danielle Kiely, domiciliée au 88, du Contrefort, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Beauregard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Hull, le 16 octobre 1991

75958-44-2

*Le procureur de la requérante,*  
MARC NADEAU, notaire

**Eden Barmash**

Prenez avis que Eden Barmash, domiciliée au 16, Gayton Road, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Seal.

Montréal, le 15 octobre 1991

75903-44-2

*Les procureurs de la requérante,*  
SEAL, SHAPOSNICK, avocats

**Emmanuel Max Copulos**

Prenez avis que Emmanuel Max Copulos, domicilié au 2197, chemin le Relais, Val-Morin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Emmanuel Raffis.

Rosemont, le 17 octobre 1991

75955-44-2

*Le requérant,*  
EMMANUEL MAX COPULOS

**Éric Massé**

Prenez avis que Éric Massé, domicilié au 965, rue Fulton, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandre Éric Massé.

Sherbrooke, le 9 octobre 1991

75967-44-2

*Le procureur du requérant,*  
HÉLÈNE C. GERVAIS

**Eric Perelman**

Prenez avis que Eric Perelman, domicilié au 192, rue Docteur Desgagné, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Poirier.

Ce changement de nom n'affecte aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 17 octobre 1991

75954-44-2

*Les procureurs du requérant,*  
PERIGNY, BEAULIEU, VEZINA,  
GAUTHIER & VACHON

**Fernande Louisselle**

Prenez avis que Fernande Louisselle, domiciliée au 53, des Hirondelles, Lachute, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fernande Whissell.

Saint-Eustache, le 24 octobre 1991

*Le procureur de la requérante,*  
MICHEL F. BISSONNETTE, *avocat*

76090-45-2

**Joël Desmeules**

Prenez avis que Joël Desmeules, domiciliée au 30, 14<sup>e</sup> Avenue, Saint-Ambroise-de-Kildare, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joëlle Desmeules.

Saint-Ambroise-de-Kildare, le 24 octobre 1991

*La requérante,*  
JOËL DESMEULES

76049-45-2

**Johanna Maria Petronella Kaufmann**

Prenez avis que Johanna Maria Petronella Kaufmann, domiciliée au 15, Kirkwood, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hanny Kaufmann.

Montréal, le 6 juin 1991

*Les procureurs de la requérante,*  
STERNTHAL KATZNELSON MICHELIN

75886-44-2

**Josée Verner**

Prenez avis que Josée Verner, domiciliée au 2228, rue Schulz, Lafontaine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Martel.

Ce changement affectera l'enfant mineure de la requérante, Jessy-Lee Verner dont le nom sera changé en celui de Jessy-Lee Martel.

Saint-Jérôme, le 24 octobre 1991

*Les procureurs de la requérante,*  
SAULNIER, TRÉPANIÉ & ASS.

76134-45-2

**Joseph Ovila Benoît Gingras**

Prenez avis que Joseph Ovila Benoît Gingras, domicilié au 276, rue Osborne, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Ovila Benjamin Gingras.

Montréal, le 17 octobre 1991

*Le procureur du requérant,*  
FRANÇOIS ROBILLARD, *avocat*

76009-44-2

**Joseph Yvon Guy**

Prenez avis que Joseph Yvon Guy, domicilié au 4435, Grand Boulevard, Appartement 34, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Guy Lebrun.

Montréal, le 25 octobre 1991

*Le requérant,*  
JOSEPH YVON GUY

76121-45-2

**Krystyna-Zofia Zarzycka**

Prenez avis que Krystyna-Zofia Zarzycka, domiciliée au 5501, Adalbert, appartement 1019, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Krystyna Iseppi.

Montréal, le 29 octobre 1991

*Le procureur de la requérante,*  
JAN ZASCINSKI, *avocat*

76172-45-2

**Léonard Arseneault**

Prenez avis que Léonard Arseneault, domicilié au 1350, Victor-Guimond, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léonard Arseneault.

Chicoutimi, le 25 octobre 1991

*Le requérant,*  
LÉONARD ARSENAULT

76126-45-2

**Liette Poliquin**

Prenez avis que Liette Poliquin, domiciliée au 17, rue Provencher, Victoriaville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lily Provencher.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Victoriaville, le 20 septembre 1991

*La requérante,*  
LIETTE POLIQUIN

75887-44-2

**Marguerite Pérusse**

Prenez avis que Marguerite Pérusse, domiciliée au 107, rue Bon Air, Saint-Rédempteur, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Margot Pérusse.

Le nom d'aucune autre personne ne sera changé à la suite de la requête.

Saint-Jean-Chrysostome, le 22 octobre 1991

*Le procureur de la requérante,*  
DENISE THOMASSIN, *notaire*

76004-44-2

**Marie Cinthia Johanne Hudon**

Prenez avis que Marie Cinthia Johanne Hudon, domiciliée au 826, rue des Érables-Saint-Lambert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Cinthia Johanne Desrochers.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Saint-Lambert, le 11 octobre 1991

*La requérante,*  
MARIE CINTHIA JOHANNE HUDON

75956-44-2

**Marie-Claire Jeanne Perron Boucher**

Prenez avis que Marie-Claire Jeanne Perron Boucher, domiciliée au 630, Didace, appartement 3, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Claire Janine Perron Boucher.

Longueuil, le 4 octobre 1991

*La requérante,*  
MARIE-CLAIRE JEANNE PERRON BOUCHER

75965-44-2

**Marie Germaine Bouffard**

Prenez avis que Marie Germaine Bouffard, domiciliée au 80, place Chaillot, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Germaine Hermine Bouffard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Beauport, le 23 octobre 1991

*La requérante,*  
MARIE GERMAINE BOUFFARD

76000-44-2

**Marie Louise Andrée Claire Racine**

Prenez avis que Marie Louise Andrée Claire Racine, domiciliée au 4311, Old Orchard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vanessa Louise Andrée Claire Racine.

Montréal, le 16 octobre 1991

76052-45-2

*Les procureurs de la requérante,*  
BOYER, GARIÉPY, DUPLESSIS

**Marie Louise Chantal Vachon**

Prenez avis que Marie Louise Chantal Vachon, domiciliée au 3282, rue Paul-Paul, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Louise Chantal Huard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 26 septembre 1991

75953-44-2

*La requérante,*  
MARIE LOUISE CHANTAL VACHON

**Marie Louise Yolande Gagnon**

Prenez avis que Marie Louise Yolande Gagnon, domiciliée au 2907, De La Tamise, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yolande Louise Gagnon.

Jonquière, le 24 octobre 1991

76089-45-2

*La requérante,*  
MARIE LOUISETTE YOLANDE GAGNON

**Marie Marcelle Julie Bouliane**

Prenez avis que Marie Marcelle Julie Bouliane, domiciliée au 3298, rue Élodie, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Marcelle Julie Perron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Laval, le 15 octobre 1991

75952-44-2

*La requérante,*  
MARIE MARCELLE JULIE BOULIANE

**Natalina Maddalena Giovannina d'Amico**

Prenez avis que Natalina Maddalena Giovannina d'Amico, domiciliée au 9944, rue Clark, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Noella Natalina Giovannina d'Amico.

Montréal, le 21 octobre 1991

76051-45-2

*Le procureur de la requérante,*  
GIUSEPPE DECABELLIS, *notaire*

**Wai Hong Keing**

Prenez avis que Wai Hong Keing, domicilié au 4440, rue de la Peltrie, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Kung.

Montréal, le 4 octobre 1991

76006-44-2

*Les procureurs du requérant,*  
LAFLEUR BROWN DE GRANDPRÉ KRONSTRÖM

**Code de procédure civile (Article 139)**

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007155-916

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ALAIN DUBOIS, domicilié au 135, Sherbrooke Est, appartement 209, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Alain Dubois, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007597-919

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ANTHONY JEPPESEN, domicilié au 2082, Girouard, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Anthony Jeppesen, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-006681-912

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BERTIN BABINEAU, domicilié au 1825, Sainte-Rose, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Bertin Babineau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-010850-909

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BRIAN BOUDREAU, domicilié au 330, Saint-Rédempteur, Matane, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Brian Boudreau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007602-917

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CARL LANDRY, domicilié au 2600, Théodore, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Carl Landry, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007166-913

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHARLES GAUVIN, domicilié au 6893, place de Nevers, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Charles Gauvin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005681-913

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre COLIN PEARSON, domicilié au 3485, Aylmer, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Colin Pearson, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007599-915

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIELLE LAFONTANT, domiciliée au 3210, Deville, appartement 4, Montréal, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Danielle Lafontant, partie défenderesse, de

comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-003873-918

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DARRELL BROWN, domicilié au 2057, Lepailleur, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Darrell Brown, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007604-913

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DIANE LAVOIE, domiciliée au 5365, Victoria, appartement 15, Montréal, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Diane Lavoie, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007591-912

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, deman-

deur, contre JACOB HARSINAI, domicilié au 3484, Durocher, appartement 410, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jacob Harsinai, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007603-915

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES LATREILLE, domicilié au 418, Lavigneur, Québec, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jacques Latreille, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007593-918

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN-PIERRE HERVÉ, domicilié au 325, Joliette, Québec, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jean-Pierre Hervé, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005676-913

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN RONALD MICHEL, domicilié au 1667, de Champlain, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jean Ronald Michel, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005392-917

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOCELYN DURAND, domicilié au 1620, Springland, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jocelyn Durand, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-002352-914

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHN DOIGE, domicilié au 3816, Saint-Laurent, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à John Doige, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007152-913

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOSEPH FRITZNER COMAS, domicilié au 3275, rue Goyer, appartement 10, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Joseph Fritzner Comas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007161-914

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JUAN ABOUDIO FERNANDEZ, domicilié au 234, Maple, Greenfield Park, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Juan Aboudio Fernandez, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007159-918

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JULIE ELLIS, domiciliée au 2130, Auguste, appartement 4, Brossard, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Julie Ellis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-011659-903

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LUC GUIMOND, domicilié au 36, rue Laniel, Chicoutimi, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Luc Guimond, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007162-912

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL FRADETTE, domicilié au 16319, Gouin Ouest, appartement 305, Sainte-Geneviève, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Michel Fradette, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007600-911

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MONIQUE LAFRAMBOISE, domiciliée au 89, 5<sup>e</sup> Rue, Laval-des-Rapides, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Monique Laframboise, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007163-910

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre NATHALIE FREGEOT, domiciliée au 405, Hériot, Drummondville, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Nathalie Fregeot, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007173-919

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre OUSMANE GUINDO, domicilié au 1650, chemin Sainte-Foy, appartement 5, Québec, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Ousmane Guindo, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-006123-915

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PIERRE ANDRÉ LAGUERRE, domicilié au 6775, 21<sup>e</sup> Avenue, appartement 27, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Pierre André Laguerre, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007158-910

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RACHEL DUMAIS, domiciliée au 1724, chemin Montréal, Angers, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Rachel Dumais, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007171-913

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RICHARD GOUIN, domicilié au 1121-A, Préfontaine, Longueuil, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Richard Guoin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007172-911

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SYLVAIN GUILLEMETTE, domicilié au 270, Sauvageau, appartement 9, Repentigny, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Sylvain Guillemette, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-008448-914

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre TIBOR ANTAL, domicilié au 3404, Prud'Homme, appartement 1007, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Tibor Antal, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
CHRISTIANE C. RENAUD

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-006800-918

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre YAHYA CYRUS, domicilié au 5233, rue Montclair, Montréal, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Yahya Cyrus, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-006703-914

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre YVES CLÉMENT, domicilié au 5000, chemin Piché, Sainte-Agathe-Nord, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Yves Clément, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 octobre 1991

3186

*Le greffier,*  
NICOLE CÔTÉ

## Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-3426 2865-3426 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Rimouski
2865-3434 2865-3434 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Saint-François
2865-3442 2865-3442 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Alma
2865-3467 2865-3467 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Chicoutimi
2865-3475 2865-3475 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Chicoutimi
2865-3483 2865-3483 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Chicoutimi
2865-3756 2865-3756 QUÉBEC INC.	1991 10 03	Abitibi
2865-4135 2865-4135 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Saint-Maurice
2865-5603 2865-5603 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Québec
2865-5629 2865-5629 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Québec
2865-5678 2865-5678 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Québec
2865-5751 2865-5751 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Québec
2865-5900 2865-5900 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Québec
2865-5926 2865-5926 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Alma
2865-5975 2865-5975 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Abitibi
2865-5983 2865-5983 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Québec
2866-6097 2866-6097 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Terrebonne
2866-6451 2866-6451 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-6469 2866-6469 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-6477 2866-6477 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-6485 2866-6485 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-6493 2866-6493 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-6543 2866-6543 QUÉBEC INC.	1991 10 08	Mingan
2866-6550 2866-6550 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-6568 2866-6568 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Saint-François
2866-6576 2866-6576 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-6584 2866-6584 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Laval
2866-6592 2866-6592 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Iberville
2866-6600 2866-6600 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-6618 2866-6618 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Laval
2866-6626 2866-6626 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Laval
2866-6634 2866-6634 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Gaspé
2866-6642 2866-6642 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Iberville
2866-6659 2866-6659 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-6667 2866-6667 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-6675 2866-6675 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-6683 2866-6683 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Richelieu
2866-6691 2866-6691 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-6709 2866-6709 QUÉBEC INC.	1991 11 15	Montréal
2866-6717 2866-6717 QUÉBEC INC.	1991 11 15	Montréal
2866-6725 2866-6725 QUÉBEC INC.	1991 11 15	Montréal
2866-6733 2866-6733 QUÉBEC INC.	1991 11 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-6741 2866-6741 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2866-6758 2866-6758 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2866-6766 2866-6766 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2866-6774 2866-6774 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2866-6782 2866-6782 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2866-6790 2866-6790 QUÉBEC INC.	1991 12 01	Montréal
2866-7137 2866-7137 QUÉBEC INC.	1991 12 01	Montréal
2866-7145 2866-7145 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2866-7152 2866-7152 QUÉBEC INC.	1991 12 01	Montréal
2866-7160 2866-7160 QUÉBEC INC.	1991 12 01	Montréal
2866-7178 2866-7178 QUÉBEC INC.	1991 12 01	Montréal
2866-7186 2866-7186 QUÉBEC INC.	1991 12 01	Montréal
2866-7194 2866-7194 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2866-7202 2866-7202 QUÉBEC INC.	1991 12 01	Montréal
2866-7525 2866-7525 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Laval
2866-7574 2866-7574 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-7582 2866-7582 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-7590 2866-7590 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-7608 2866-7608 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-7616 2866-7616 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-7624 2866-7624 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Joliette
2866-7665 2866-7665 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Terrebonne
2866-7673 2866-7673 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-8358 2866-8358 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Beauharnois
2866-8366 2866-8366 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Terrebonne
2866-8465 2866-8465 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Montréal
2866-8499 2866-8499 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Montréal
2866-8507 2866-8507 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Montréal
2866-8564 2866-8564 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Saint-François
2866-8572 2866-8572 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Montréal
2866-8713 2866-8713 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Iberville
2866-8721 2866-8721 QUÉBEC INC.	1991 10 09	Longueuil
2866-8770 2866-8770 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Joliette
2866-8788 2866-8788 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-8796 2866-8796 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Iberville
2866-8804 2866-8804 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Laval
2866-8812 2866-8812 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Terrebonne
2866-8820 2866-8820 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Mégantic
2866-8838 2866-8838 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-8846 2866-8846 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Laval
2866-8853 2866-8853 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Longueuil
2866-8861 2866-8861 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-8937 2866-8937 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Terrebonne
2866-8986 2866-8986 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Saint-Maurice
2866-9059 2866-9059 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Beauharnois
2866-9067 2866-9067 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-9125 2866-9125 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Laval
2866-9133 2866-9133 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Longueuil
2866-9158 2866-9158 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Laval
2866-9166 2866-9166 QUÉBEC INC.	1991 10 10	Montréal
2866-9182 2866-9182 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-9232 2866-9232 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Joliette
2866-9240 2866-9240 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2866-9257 2866-9257 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2866-9265 2866-9265 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2866-9273 2866-9273 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Laval
2866-9281 2866-9281 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Montréal
2866-9299 2866-9299 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Montréal
2866-9398 2866-9398 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Joliette
2866-9570 2866-9570 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9596 2866-9596 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9604 2866-9604 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Hull
2866-9612 2866-9612 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Beauharnois
2866-9620 2866-9620 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Alma
2866-9638 2866-9638 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Saint-Hyacinthe
2866-9646 2866-9646 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Rimouski
2866-9653 2866-9653 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Rimouski
2866-9661 2866-9661 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Rimouski
2866-9687 2866-9687 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-9695 2866-9695 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Saint-François
2866-9703 2866-9703 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-9729 2866-9729 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Longueuil
2866-9802 2866-9802 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9810 2866-9810 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9844 2866-9844 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Bonaventure
2866-9877 2866-9877 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Iberville
2866-9885 2866-9885 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9893 2866-9893 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Beauharnois
2866-9901 2866-9901 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-9919 2866-9919 QUÉBEC INC.	1991 10 11	Montréal
2866-9927 2866-9927 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Labelle
2866-9935 2866-9935 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Beauharnois
2866-9943 2866-9943 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9950 2866-9950 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9968 2866-9968 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Longueuil
2866-9976 2866-9976 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9984 2866-9984 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2866-9992 2866-9992 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Rimouski
2867-0008 2867-0008 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Québec
2867-0024 2867-0024 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0032 2867-0032 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0040 2867-0040 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-0057 2867-0057 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Terrebonne
2867-0156 2867-0156 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0206 2867-0206 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0222 2867-0222 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Laval
2867-0248 2867-0248 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0263 2867-0263 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Laval
2867-0289 2867-0289 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Saint-François
2867-0305 2867-0305 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Longueuil
2867-0354 2867-0354 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Montréal
2867-0404 2867-0404 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Montréal
2867-0446 2867-0446 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0453 2867-0453 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0479 2867-0479 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Longueuil
2867-0503 2867-0503 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Montréal
2867-0511 2867-0511 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Montréal
2867-0545 2867-0545 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0644 2867-0644 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Abitibi
2867-0651 2867-0651 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Beauharnois
2867-0669 2867-0669 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0677 2867-0677 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0693 2867-0693 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0701 2867-0701 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0719 2867-0719 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-0080 2868-0080 QUÉBEC INC.	1991 10 15	Québec
2868-0106 2868-0106 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Québec
2868-0122 2868-0122 QUÉBEC INC.	1991 10 16	Joliette
2868-0171 2868-0171 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Québec
2868-0205 2868-0205 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Québec
2868-0221 2868-0221 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Québec
2868-0270 2868-0270 QUÉBEC INC.	1991 10 18	Québec
2868-2003 2868-2003 QUÉBEC INC.	1991 10 17	Québec
2868-2540 2868-2540 QUÉBEC INC.	1991 10 18	Québec
2868-2573 2868-2573 QUÉBEC INC.	1991 10 18	Chicoutimi
2866-9042 ABH INFORMATIQUE INC.	1991 10 10	Montréal
2866-8390 AFFAIRES INFORMATIQUES LC INC.	1991 10 09	Laval
2867-0339 AGALIL INC.	1991 10 16	Montréal
2865-5587 AGENT ET FOURNISSEUR HORTICOLES DRUMMOND INC.	1991 10 15	Drummond
2866-9075 ALCO-TECK ÉLECTRIQUE INC.	1991 10 10	Joliette
2866-7558 ALEX RECHERCHE II INC. ALEX RESEARCH II INC.	1991 10 09	Montréal
2867-0438 LES ALIMENTS MAYS INC. MAYS FOODS INC.	1991 10 16	Montréal
2866-7657 AMARGER CONSERVATION INC.	1991 10 10	Montréal
2865-5595 ARMAND MICHELIN INC.	1991 10 15	Trois-Rivières
2866-9315 ASSURANCES BILLETTE & GOSSELIN INC.	1991 10 10	Beauharnois
2865-4192 ASSURANCES BLANCHETTE & ASS. INC.	1991 10 09	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-0072 LES ATELIERS DE PAULINE INC.	1991 10 10	Bedford
2867-0255 AUTOART INC.	1991 10 16	Montréal
2866-9679 AUTOBUS SYLVAIN BERNIER INC.	1991 10 15	Richelieu
2865-5637 BAR CHEZ MANUSCRIT INC.	1991 10 15	Québec
2866-8457 BONSAI KARA-MATSU INC.	1991 10 09	Bedford
2865-5165 BOUTIQUE CHASSE ET PÊCHE GASPÉ INC.	1991 10 17	Gaspé
2868-2037 BOUTIQUE TOILE D'ARAIGNÉE CANARDIÈRE INC.	1991 10 17	Québec
2868-2524 CAPITOLE ACTION INC.	1991 10 17	Québec
2866-7699 CARGO PACTRANS INTERNATIONAL INC. PACTRANS CARGO INTERNATIONAL INC.	1991 10 11	Montréal
2867-0602 CENTRE BIOLIGNE MONTRÉAL CENTRE INC.	1991 10 15	Montréal
2867-0628 CENTRE DE SANTÉ ET D'HARMONIE DU RICHELIEU INC.	1991 10 15	Saint-Hyacinthe
2868-0262 CENTRE D'ANGLAIS FEDDERSEN INC.	1991 10 18	Beauce
2867-0347 CENTRE PRO-DÉVELOPPEMENT (CPDEV) INC.	1991 10 16	Montréal
2865-4184 CHARLES RAYMOND ÉLECTRICIEN INC.	1991 10 09	Terrebonne
2866-7566 LE CLUB PISCINE PLUS C.P.P.Q. (LAVAL) INC.	1991 10 09	Laval
2866-9851 COFFRAGE McJUL INC.	1991 10 15	Saint-François
2866-8382 COMMERCE GORCO INC. GORCO TRADING INC.	1991 10 09	Montréal
2867-0529 CONCEPT JEANS INC. JEANS CONCEPT INC.	1991 10 17	Montréal
2868-1385 CONSTRUCTION ANICO INC.	1991 10 11	Longueuil
2866-9489 CONSTRUCTION BELBROOK INC.	1991 10 11	Montréal
2866-9364 CONSTRUCTION S.B.B.G. INC.	1991 10 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-8549 CONSTRUCTION & RÉNOVATION MARGILL INC.	1991 10 09	Montréal
2866-7509 LES CONSULTANTS A.A.A.B. INC.	1991 10 09	Laval
2867-0149 LES CONSULTANTS & PLANIFICATEURS EN CONSTRUCTION APEX INC. APEX CONSTRUCTION PLANNERS & CONSULTANTS INC.	1991 10 16	Montréal
2866-9539 CONSULTATION INFORMATIQUE DESCHÊNES, GIRARD INC.	1991 10 15	Longueuil
2868-0247 C. FOURNIER ÉLECTRIQUE INC.	1991 10 18	Québec
2866-9786 DENIS TREMBLAY CONSULTATION D.T.C. INC.	1991 10 11	Beauharnois
2865-5710 DÉPANNEUR BOIS-JOLI INC.	1991 10 16	Saint-Hyacinthe
2866-8440 DÉPANNEUR BRIGITTE BOURGET INC.	1991 10 09	Montréal
2866-9737 DISPOPLAS INC.	1991 10 11	Saint-Hyacinthe
2866-8903 DONNÉES X KAJOS INC. KAJOS DATA X INC.	1991 10 11	Montréal
2868-2029 ÉCOLE DE SKI RÉMI GRAVEL INC.	1991 10 17	Québec
2866-9414 ELECAR INC.	1991 10 11	Saint-François
2865-5728 LES ENTREPRISES AUCHAR INC.	1991 10 16	Trois-Rivières
2866-6071 LES ENTREPRISES BENOIT TROTTIER INC.	1991 10 10	Beauharnois
2868-0213 LES ENTREPRISES BOVISA INC.	1991 10 17	Québec
2866-8374 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ NORMAND JUNEAU INC.	1991 10 10	Joliette
2866-8556 LES ENTREPRISES FRANÇOIS LABRÈCHE INC.	1991 10 09	Montréal
2866-8515 LES ENTREPRISES GA JE INC.	1991 10 09	Hull
2866-9869 ENTREPRISES MAMISU INC.	1991 10 15	Terrebonne
2866-9026 ENTRETIEN ET RÉNOVATION MICHEL PERREAULT LTÉE	1991 10 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-8952 ENTRETIEN INDUSTRIEL J.C. & B.P. INC. J.C. & B.P. INDUSTRIAL MAINTENANCE INC.	1991 10 15	Montréal
2868-0189 ÉQUIPEMENTS B.M.D. INC.	1991 10 17	Chicoutimi
2866-9554 ERGOMOB INC.	1991 10 15	Laval
2868-2532 FERME LÉOPOLD TANGUAY INC.	1991 10 18	Beauce
2866-8929 GENITEST INC.	1991 10 15	Montréal
2867-0131 GESSO-GYP INC.	1991 10 16	Montréal
2866-6089 GESTION BELLE-VIE INC.	1991 10 10	Joliette
2865-5686 GESTION CHAMADO INC.	1991 10 16	Beauce
2868-0197 GESTION FRANÇOIS RENY INC.	1991 10 17	Québec
2867-0123 GESTION GILLES DUPUIS INC.	1991 10 15	Montréal
2865-5736 GESTION GILLES HAMEL INC.	1991 10 17	Québec
2867-0800 GESTION G. PALMIERI INC.	1991 10 17	Montréal
2864-6933 GESTION G.M.T.L. INC.	1991 09 20	Arthabaska
2866-7640 GESTION JOHLE INC.	1991 10 10	Joliette
2865-4630 GESTION K.M. INC.	1992 01 01	Montréal
2866-9380 GESTION LÉON GAGNON INC.	1991 10 11	Chicoutimi
2867-0636 GESTION PETIT & SCIOTTI INC.	1991 10 16	Laval
2866-9018 GESTION PHILIPPE LUSSIER INC.	1991 10 10	Bedford
2866-6394 GESTION PIERRE LAMARRE INC.	1991 10 09	Terrebonne
2866-9778 GESTION P.E. MARCHAND INC.	1991 10 11	Trois-Rivières
2866-9034 GESTION ROGER LATREILLE INC.	1991 10 10	Longueuil
2866-9745 GESTION SYLVAIN GERVAIS INC.	1991 10 11	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-5611 GESTION & DÉVELOPPEMENTS ESSA INC.	1991 10 15	Québec
2866-7681 GROUPE DE CONSULTATION CASE INC.	1991 10 11	Montréal
2866-9711 LE GROUPE ICEBERG INC.	1991 10 11	Québec
2866-8960 GUYDESCO INC.	1991 10 15	Montréal
2866-8895 HENRI SICOTTE INC.	1991 10 11	Longueuil
2866-7541 HYDROPROJET CONFORT INC.	1991 10 09	Longueuil
2868-2516 ILS FONT DE TOUT INC.	1991 10 17	Québec
2865-5876 LES IMMEUBLES G.C.F. INC.	1991 10 15	Trois-Rivières
2866-9083 IMMEUBLES KAMICLO INC.	1991 10 10	Québec
2866-9828 IMMEUBLES L.B. LOZEAU INC.	1991 10 15	Montréal
2868-2045 LES INDUSTRIES AMCO INC.	1991 10 18	Québec
2866-8531 INSTALLATION-RÉNOVATION SERGE INC.	1991 10 09	Joliette
2866-9497 INVESTISSEMENT JACQUES LAMY TROIS-RIVIÈRES INC.	1991 10 15	Trois-Rivières
2866-8739 LES INVESTISSEMENTS ACTIM INC.	1991 10 09	Montréal
2868-0130 LES INVESTISSEMENTS D.L. INC.	1991 10 16	Québec
2866-9794 JADA EXCAVATION INC.	1991 10 15	Longueuil
2866-9547 JOURNAL ÉCONO-INFO INC.	1991 10 15	Beauharnois
2866-9463 LA FERME DU TRÈFLE D'OR INC.	1991 10 11	Rimouski
2866-9091 LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES ROYALE INC.	1991 10 10	Montréal
2866-9448 LABORATOIRES DENTAIRE JOLY, HÉBERT ET LANOIS INC.	1991 10 11	Terrebonne
2866-9224 LE TRANSPORTEUR MÉDICAL J.M.J. INC.	1991 10 15	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-9216 LES TRAITEMENTS VILLENEUVE INC.	1991 10 15	Chicoutimi
2867-0610 LIQUIDATION J.A.L. INC.	1991 10 15	Terrebonne
2868-0163 LOCATION D'OUTILS L.V. INC.	1991 10 17	Québec
2866-7632 LOGICIEL LUDICATIF INC.	1991 10 10	Terrebonne
2866-9836 MANOIR J. JACQUES INC.	1991 10 15	Montréal
2866-9562 MARC A. CÔTÉ ET FILS (1991) INC.	1991 10 15	Iberville
2866-9208 MARCELLIN CASSE-CROÛTE INC.	1991 10 10	Longueuil
2866-8762 MARCHÉ J.R. L'OISEAU INC.	1991 10 09	Montréal
2866-7533 MAUCA IMPORTATIONS INC.	1991 10 09	Montréal
2867-0685 MESSAGERIE HÉLÈNE INC.	1991 10 16	Joliette
2867-0495 MICHEL LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.	1991 10 16	Longueuil
2865-4671 MUTLI GESTION R.H. INC.	1991 10 10	Saint-François
2867-0537 NEW-CO CALENDRIER INC.	1991 10 17	Montréal
2866-8887 OMNIBUS MARKETING INC.	1991 10 11	Montréal
2865-5660 OMNI-SANTÉ INC.	1991 10 16	Québec
2867-0107 OPTIQUE GEORGES LAOUN INC.	1991 10 16	Montréal
2868-0254 OPTI-NÉONS INC.	1991 10 18	Québec
2866-9422 OUTILS EXPERT 2001 INC. TOOL EXPERTS 2001 INC.	1991 10 10	Montréal
2865-3459 PABACED G.D.S. INC.	1991 10 15	Kamouraska
2868-0296 LES PARE-BRISE DE LA CAPITALE INC.	1991 10 18	Québec
2867-0214 PARFUMERIE EURÉKA INTERNATIONALE LTÉE	1991 10 21	Terrebonne
2865-4648 LES PÂTISSERIES KOLLO-DONUT INC.	1992 01 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2866-9455 PÉPITE PRODUCTIONS INC.	1991 10 11	Montréal
2868-1393 PÉTROCYCLE (1991) INC.	1991 10 16	Québec
2866-9406 PHOTO E.M. INC.	1991 10 11	Montréal
2868-0239 PIÈCES D'AUTO C.M.R. (1991) INC.	1991 10 17	Québec
2868-2011 PIZZA 2001 INC.	1991 10 17	Québec
2867-0164 LES PLACEMENTS BOURGARD INC.	1991 10 16	Iberville
2867-0321 LES PLACEMENTS D. & E. MONDOR INC.	1991 10 16	Joliette
2865-4689 LES PLACEMENTS GILLES BARIBEAU LTÉE	1991 10 11	Trois-Rivières
2866-9331 LES PLACEMENTS JEAN-GUY LAHAIE INC.	1991 10 10	Montréal
2866-9174 LES PLACEMENTS LOUIS ST-LAURENT INC.	1991 10 10	Montréal
2866-9323 LES PLACEMENTS MICHEL RINGUET INC.	1991 10 10	Montréal
2866-9430 LES PLACEMENTS MICHÈLE LEBLANC INC.	1991 10 11	Mingan
2868-0288 PLACEMENTS ROBART INC.	1991 10 18	Québec
2868-0031 PLASTIQUES NICSON LTÉE	1991 10 15	Beauce
2866-8945 PLOMBERIE LÉO DESCHÈNES INC.	1991 10 11	Joliette
2866-9349 LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS L.F. INC.	1991 10 10	Laval
2866-9372 LES PRODUITS CHIMIQUES STEINCHEM INC.	1991 10 11	Montréal
2865-5967 PROMOTION VOLUME PLUS INC.	1991 10 16	Québec
2865-5652 LES PROMOTIONS DENIS THERRIault INC.	1991 10 16	Québec
2865-5942 PROTECTION FUTURA 2001 (IMPORTATION) EXPORTATION INC.	1991 10 16	Québec
2866-9307 PROVINCIAL AVIATION M.T.L. LTÉE	1991 10 10	Montréal
2866-9471 QUINCAILLERIE LACOURSIÈRE INC.	1991 10 11	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-8978 QUINCAILLERIE LAURENTIEN INC.	1991 10 15	Joliette
2866-9356 RAPETOUT INC.	1991 10 11	Montréal
2867-0461 RÉAL LEBLANC & ASSOCIÉS (1991) INC.	1991 10 16	Terrebonne
2866-7517 RECRELOISIRS INC.	1991 10 08	Longueuil
2868-0148 RICHARD J. VELLA & ASSOCIÉS (1991) INC.	1991 10 15	Montréal
2865-5884 R.B.H. ÉQUIPEMENT INC.	1991 10 15	Québec
2868-2060 SÉCURITÉ ALLARD & BÉLANGER INC.	1991 10 18	Montmagny
2865-5934 SÉCURUM (IMPORTATION) EXPORTATION INC.	1991 10 16	Québec
2866-9190 SERVICE DE COLIS & DE COURRIER L. G. L. INC.	1991 10 11	Montréal
2868-2052 SERVICE DE DIAGNOSTIC ET D'EXPERTISE DU QUÉBEC INC.	1991 10 18	Québec
2865-5744 SERVICES IMMOBILIERS 1ER CHOIX INC.	1991 10 17	Québec
2867-0172 SERVICES TECHNIQUES A. GRAVEL INC.	1991 10 16	Beauharnois
2867-0115 SERVI-MONTS INC.	1991 10 16	Terrebonne
2865-5959 LA SOLUTION FLEURIE INC.	1991 10 16	Québec
2866-8705 SPEQ - DOMAINE FLORIBELL INC.	1991 10 03	Saint-Maurice
2866-9752 STATION-SERVICE ROYER (1991) INC.	1991 10 11	Saint-François
2865-4697 SYLVAL TRANSIT INC.	1991 10 15	Kamouraska
2865-4853 LES SYSTÈMES PAUL DAVIS DE L'EST DE L'ILE DE MONTRÉAL INC.	1991 10 16	Montréal
2867-0313 TERRE F.A.B.B. INC.	1991 10 16	Joliette
2866-9588 THOMAS LUBIN AUTO CENTRE INC.	1991 10 15	Montréal
2867-0230 LES TOITURES PANNETON & ASSOCIÉS INC.	1991 10 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-7492 TRAME-TEXTE INC.	1991 09 16	Joliette
2868-0049 TRANSPORT GABOU INC.	1991 10 15	Québec
2868-0064 TRANSPORT MAPI INC.	1991 10 15	Montmagny
2866-8879 TRANSPORT N.P.R. INC.	1991 10 11	Montréal
2867-0487 LES TUILES MARSAL INC.	1991 10 16	Beauharnois
2866-9760 UNIQUE D.A. MAISON DE COURTAGE INC.	1991 10 11	Longueuil
2867-0297 VARIÉTÉS J. Y. INC.	1991 10 16	Laval
2866-8523 VENTILATION VAL-AIR INC.	1991 10 09	Terrebonne
2866-9141 VININVEST INC.	1991 10 10	Montréal
2866-8911 YO GYM INC.	1991 10 11	Laval
2865-4663 YVES GIRARD TRANSPORT INC.	1991 10 10	Chicoutimi

3172

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

#### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1339-6726 AUTOBUS LAPOINTE LTÉE	1973 09 24	1991 10 16	
1627-2965 LES PRODUCTIONS RAYMOND PLANTE INC.	1978 07 07	1991 10 09	
1282-3589 PRODUCTIONS RICO INC.	1970 05 12	1991 10 09	

3173

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Délivrance d'un certificat de fusion**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2868-0114 MANUFACTURE DE CHOCOLAT L.G.H. INC.	2539-9833 QUÉBEC INC. MANUFACTURE DE CHOCOLAT L.G.H. INC.	1991 10 16	Québec
2864-9176 LES PLASTIQUES D.S.D. INC.	LES PLASTIQUES D.S.D. INC. UNIVERNOV INC.	1991 10 01	Frontenac
2868-0056 SERVICES ALIMENTAIRES ST-LOUIS INC.	LES VIANDES ST-LOUIS (1987) INC. SERVICES ALIMENTAIRES M. PLANTE INC.	1991 10 15	Québec
3174			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

**Délivrance d'un certificat de modification**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2426-8641 2426-8641 QUÉBEC INC.	1987 02 04	1991 09 20	du district: Richelieu
2526-2031 2526-2031 QUÉBEC INC.	1987 05 25	1991 10 10	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS JANIROIS INC. JANIROIS INVESTMENTS INC.
2541-9441 2541-9441 QUÉBEC INC.	1987 12 11	1991 10 18	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENTS A.G.H. INC.
2618-6007 2618-6007 QUÉBEC INC.	1988 05 13	1991 10 17	de la dénomination sociale: TRANSFILM DISTRIBUTION INC.
2645-2300 2645-2300 QUÉBEC INC.	1989 04 26	1991 10 17	de la dénomination sociale: JEAN-GUY BERTRAND INC.
2645-3506 2645-3506 QUÉBEC INC.	1989 04 26	1991 10 09	de la dénomination sociale: BENOÎT LAGACÉ ET ASSOCIÉS (CONSEILS) LTÉE
2738-0922 2738-0922 QUÉBEC INC.	1989 09 31	1991 10 15	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2745-2093 2745-2093 QUÉBEC INC.	1989 12 19	1991 10 11	de la dénomination sociale: GESTION BENOIT ET NADEAU INC.
2753-4130 2753-4130 QUÉBEC INC.	1990 04 10	1991 10 15	de la dénomination sociale: PÊCHERIES C.P. INC.
2845-4585 2845-4585 QUÉBEC INC.	1990 10 25	1991 10 09	de la dénomination sociale: GROUPE IMAGERIE INFORMATIQUE CIG INC. CIG COMPUTER IMAGING GROUP INC.
2848-8195 2848-8195 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 10 07	de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ DYNAVISION INC.
2851-2317 2851-2317 QUÉBEC INC.	1991 02 06	1991 10 11	de la dénomination sociale: CANTRAK CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET DÉMANTÈLEMENT DE VOIE FERRÉE (1991) INC.
2851-2473 2851-2473 QUÉBEC INC.	1991 02 11	1991 10 15	de la dénomination sociale: MAÇONNERIE RÉJEAN ROCK INC.
2855-6637 2855-6637 QUÉBEC INC.	1991 04 19	1991 10 18	du district: Abitibi
2859-7417 2859-7417 QUÉBEC INC.	1991 07 02	1991 10 17	de la dénomination sociale: GROUPE P.A. MERCIER INC.
2861-0129 2861-0129 QUÉBEC INC.	1991 07 02	1991 10 15	du district: Montréal
2861-0665 2861-0665 QUÉBEC INC.	1991 07 05	1991 10 16	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS JULIEN GOSSELIN INC.
2861-4527 2861-4527 QUÉBEC INC.	1991 07 22	1991 10 09	de la dénomination sociale: SPORTS D.R.C. (1991) INC.
2861-7819 2861-7819 QUÉBEC INC.	1991 08 26	1991 10 15	de la dénomination sociale: SOTERM INC.
2863-6470 2863-6470 QUÉBEC INC.	1991 09 03	1991 10 07	de la dénomination sociale: ACIER METCO INC. METCO STEEL INC.
2864-4698 2864-4698 QUÉBEC INC.	1991 09 25	1991 10 11	de la dénomination sociale: VARIÉTÉS JEAN-YVES PLOURDE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2866-0215 2866-0215 QUÉBEC INC.	1991 09 24	1991 10 03	de la dénomination sociale: GESTION DEVNOR INC.
2866-0694 2866-0694 QUÉBEC INC.	1991 09 25	1991 10 11	du district: Longueuil
2866-4134 2866-4134 QUÉBEC INC.	1991 10 02	1991 10 04	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES GILRE LTÉE
1170-2875 LES ACCOMMODATIONS R. OUELLET INC.	1962 12 22	1991 10 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2752-8207 AMEUBLEMENT RAYMOR PLUS INC.	1990 04 02	1991 10 16	de la dénomination sociale: AMÉNAGEMENT RAYMOR PLUS INC.
2419-0647 ARCHITECTIQUE INC.	1986 08 04	1991 09 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 5
1641-4120 ASSURANCES CLAUDE PAQUET INC.	1980 02 06	1991 10 16	du capital-actions
2425-3585 BCP STRATÉGIE CRÉATIVITÉ QUÉBEC INC.	1986 12 11	1991 10 10	du district: Québec
2441-1811 BELLEFLEUR, TREMBLAY, TÉTRAULT INC.	1986 10 08	1991 10 11	de la dénomination sociale: 2441-1811 QUÉBEC INC.
2639-5442 BERTRAND & FRÈRE COUVREURS (1989) INC.	1989 02 23	1991 10 15	du district: Laval
2757-5984 CARREFOUR MODERNE INC.	1990 06 07	1991 10 16	de la dénomination sociale: SERVICES D'ENTRETIEN ÉNERGIE- AIR INC.
2433-4062 CENTRE DE RÉNOVATION COOKSHIRE INC.	1987 02 27	1991 10 17	de la dénomination sociale: HENRI-PAUL GOSSELIN (1991) INC.
2436-3426 LE CENTRE D'ACCUEIL LE SÉJOUR INC.	1986 04 28	1991 10 11	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2865-0695 CHÂTEAU POULET DE QUÉBEC LTÉE	1991 09 30	1991 10 08	du district: Rouyn-Noranda
2755-8709 DESJARDINS HUBERT & ASSOCIÉS INC.	1990 04 26	1991 10 11	de la dénomination sociale: 2755-8709 QUÉBEC INC.
2735-1725 DISTRIBUTIONS J.P. MORENCY INC.	1989 07 31	1991 09 13	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2412-8787 ENTREPRISES LEMALEX INC.	1986 02 26	1991 10 11	du nombre des administrateurs: 1
1848-5219 LES FENÊTRES D. LEBLANC ET FILS INC.	1981 07 13	1991 10 11	de la dénomination sociale: 1848-5219 QUÉBEC INC.
2745-1178 LES FOYERS STECYKA INC.	1989 12 18	1991 10 16	du capital-actions
1859-7765 GARAGE GÉRALD GAUTHIER INC.	1982 07 19	1991 10 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
1105-6199 GARAGE MODELAUTO INC.	1958 11 18	1991 10 09	de la dénomination sociale: POINTE-AUX-TREMBLES NISSAN INC.
2866-5123 GAUTHIER GUITÉ DAOUST INC.	1991 10 03	1991 10 15	des dispositions
2322-8166 GESTION CLÉMENT GAUTHIER INC.	1985 06 20	1991 10 17	du district: Québec
2847-6885 GESTION GRENIER, ST-ONGE INC.	1990 12 10	1991 10 10	1) de la dénomination sociale: FORGUES & PÉLADEAU INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2866-4290 GESTION RENÉE DAOUST INC.	1991 10 03	1991 10 15	des dispositions
2536-4761 GROUPE ASSOCIÉ IMMEUBLE MARC BRIEN INC.	1987 06 15	1991 10 15	de la dénomination sociale: MARC BRIEN COURTIER INC.
2437-6543 LE GROUPE MICRO-INTEL INC.	1986 06 04	1991 10 09	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
2330-8927 LE GROUPE SOGEDIA INC.	1985 11 25	1991 10 10	de la dénomination sociale: GESTION COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES CUZCO INC.
1249-9216 HALLÉ, COUTURE & ASSOCIÉS LTÉE	1963 08 08	1991 10 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2864-9747 LES IMMEUBLES PAUL GATTUSO INC.	1991 09 25	1991 10 17	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES GATTUSO INC.
1336-8790 LES INDUSTRIES GUILDO DESCHÊNES LTÉE	1972 12 04	1991 10 09	de la dénomination sociale: BOISCITECH G.D.S. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2849-3104 LE JOURNAL LONGUEUILLOIS INC.	1991 01 22	1991 10 04	de la dénomination sociale: GESTION HUGUETTE PORTUGAIS INC.
2413-9115 MAX SOL INC.	1986 03 18	1991 10 07	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS DANIEL MORIN INC.
2532-4187 MÉCANIQUE D'IMPRIMERIE A.B. INC.	1987 11 03	1991 10 11	de la dénomination sociale: A.B. TECH INC.
2853-1382 MICA FORMATION ET DÉVELOPPEMENT INC.	1991 02 12	1991 10 15	du capital-actionsnistrateurs:
2851-4016 MICHEL DALLAIRE ET ASSOCIÉS INC.	1991 02 15	1991 09 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1862-8594 NETTOYEUR DE TAPIS CENTURION INC.	1982 11 02	1991 10 08	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CENTURION CLAIR & NET LTÉE
2311-0448 OMIA CANADA INC.	1984 10 09	1991 10 15	du district: Québec
2744-0031 PARE-BRISE D.L. INC.	1989 11 22	1991 09 13	du capital-actions
2746-1995 PLACEMENTS GÉRALD LAPOINTE INC.	1990 02 05	1991 10 16	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS GÉRALD LAPOINTE INC.
2759-7533 LES PLACEMENTS ROLAND LAVOIE LTÉE	1990 07 06	1991 10 15	du capital-actions
2418-1208 LES PLACEMENTS SERGE FORTIER INC.	1986 07 03	1991 10 15	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2151-9228 POLY-MÉCANIQUE (1979) INC.	1983 03 02	1991 10 15	1) de la dénomination sociale: POLY-MÉCANIQUE INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1223-3029 POSITRON INC.	1970 08 08	1991 10 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2644-8456 PRIMONOR (1989) INC.	1989 06 02	1991 10 16	de la dénomination sociale: PRIMONOR INC.
2548-6234 LES PRODUITS BAYON INC.	1988 04 05	1991 10 15	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-0940 LES PRODUITS LAITIERS J.E. CARON INC.	1982 07 29	1991 10 11	de la dénomination sociale: FROMAGES CARON INC.
2329-7732 RÉAL LEBLANC & ASSOCIÉS INC.	1985 11 05	1991 10 16	de la dénomination sociale: 2329-7732 QUÉBEC INC.
1863-8833 RELIURE DU NORD INC.	1982 12 03	1991 10 16	1) de la dénomination sociale: ADMIRIO INDUSTRIEL INC. 2) du district: Rouyn-Noranda
2865-0687 RESTAURANTS D'ABITIBI INC.	1991 09 30	1991 10 08	du district: Rouyn-Noranda
1350-2901 RUSSEL TAYLOR & FILS INC.	1973 11 20	1991 10 17	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS R. TAYLOR INC.
2756-2636 SERVICE DE PERSONNEL C.H.L. INC.	1990 05 07	1991 10 16	de la dénomination sociale: LES CONSULTANTS GÉOTECH INC. GEOTECH CONSULTANTS INC.
1461-6981 SERVICE SHELL ROYER INC.	1975 09 02	1991 10 09	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LAURIER ROYER INC.
2644-8092 SITRACO INC.	1989 06 02	1991 10 16	du capital-actions
2745-1087 SNOC INC.	1989 12 15	1991 10 17	du district: Saint-Hyacinthe
2438-1253 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS S.I.R.E. INC.	1986 06 20	1991 10 18	du capital-actions
2753-6945 LE SOMMET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN TECHNOLOGIE INC.	1990 04 20	1991 10 15	1) de la dénomination sociale: GROUPE RESSOURCES CSF INC. 2) du district: Laval
1205-9820 STANISLAS JACQUES & FILS INC.	1969 06 17	1991 10 17	du capital-actions
2738-4189 TANGUAY, LÉVESQUE, MONETTE ET ASSOCIÉS INC.	1989 09 11	1991 10 10	de la dénomination sociale: TANGUAY, LÉVESQUE, BÉLANGER, BISAILLON INC.
2750-2913 TECHFIBOIS INC.	1990 03 14	1991 10 17	des restrictions à l'activité
1644-0349 THÉRIZOLS & FILS INC.	1980 04 28	1991 10 09	de la dénomination sociale: FERME PASTÉNA INC.
2760-6581 TRANSPORT BRUNO CAOUCETTE INC.	1990 08 02	1991 10 16	de la dénomination sociale: 2760-6581 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2153-8210 TRANSPORT PARENT & FRÈRES INC.	1983 04 07	1991 10 09	de la dénomination sociale: ALAIN PARENT INC.
2633-1058 USINAGE DESCHAILLONS INC.	1988 12 15	1991 10 09	de la dénomination sociale: USINAGE BÉCANOUR INC.
1462-2831 VITRERIE A. BÉLANGER & FILS INC.	1975 09 30	1991 10 16	de la dénomination sociale: LES PRODUITS B.M.S. INC.

*L'Inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3175

#### Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1158-6203 DE FOY CONSTRUCTION INC.	modification	1991 09 17	1991 10 11
2864-6313 EXCAVATION DESROCHERS, L. LEHOUX INC.	constitution	1991 09 06	1991 10 11

*L'Inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3176

### Compagnies (Partie III) — Loi sur les

#### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2865-4846 ACCUEIL MARIE-DE-L'INCARNATION	1991 10 17	451, rue Marguerite, Baie-Comeau
2865-4358 LES AMIS DE JEAN-DE-LA-MENNAIS INC.	1991 10 16	870, chemin de Saint-Jean, La Prairie
2865-5918 ART BREF	1991 10 16	866, 2 <sup>e</sup> Rue, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2865-4705 ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES PONTIAC-BUICK DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE INC.	1991 10 18	1400, rue Larivière, Rouyn-Noranda
2865-4838 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS PRIVÉS D'HYDRO-ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC	1991 10 17	1080, Côte Beaver Hall, bureau 1500, Montréal
2865-0059 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES	1991 10 16	1055, 116 <sup>e</sup> Rue, Saint-Georges de Beauce
2866-9513 ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE	1991 10 16	Régiment les Fusiliers Mont-Royal, 3721, rue Henri-Julien, Montréal
2865-5231 ATELIER CMR, DISTRIBUTION TRANSFORMATION PRODUITS ALIMENTAIRES	1991 10 16	6053, des Érables, Saint-Émile
2868-0098 CAFÉTÉRIA STE-ANNE INC.	1991 10 16	111, 7 <sup>e</sup> Avenue, Daveluyville
2866-7988 CENACLE DE L'ÉTENDARD	1991 10 16	2020, rue Saint-Denis, Montréal
2864-6867 CENTRE CULTUREL EURO-EST	1991 10 17	3410, rue Peel, bureau 302, Montréal
2865-4655 CLUB ÂGE D'OR ST-PHILIPPE DE DRUMMONDVILLE INC.	1991 10 15	40, rue Papineau, Drummondville
2868-1377 CLUB DE VOL LIBRE AMICAL THERMO- DYNAMIQUE	1991 10 15	6694, Route Marie-Victorin, Sainte-Croix
2865-3749 LE CLUB DES COUREURS SUR ROUTE DE MONTRÉAL	1991 10 16	3780, rue Fleury est, Montréal
2865-4366 CLUB D'AVIATION RECUP-AIR INC.	1991 10 16	1118, des Chutes, Saint-Ambroise
2868-0023 CLUB SPORTIF MAUPERTUIS (1991)	1991 10 15	8, rue Racine ouest, Chicoutimi
2865-4416 COLLÈGE PRIVÉ VAUDREUIL-SOULANGES	1991 10 17	97, 5e Avenue, Pincourt
2866-9505 COMITÉ ARTISTIQUE SRC	1991 10 17	4850, Côte-des-Neiges, app. 810, Montréal
2865-4333 COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LA BAIE/BAS-SAGUENAY	1991 10 15	La Baie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2866-7970 CORPORATION DU CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE LANAUDIÈRE INC.	1991 10 16	Collège de l'Assomption, 270, boulevard l'Ange-Gardien, L'Assomption
2857-3806 CORPORATION D'HABITATION L'ÉTOILE	1991 10 16	21, Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie
2865-4200 CUISINES COLLECTIVES DE DRUMMOND	1991 10 15	Drummondville
2868-0155 LES ÉDITIONS DE LA VIGNE	1991 10 17	187, rue Jules-Verne, Montréal
2865-4382 LA FONDATION J.-P. ET G. MERCIER	1991 10 16	75, rue Chartier, Sherbrooke
2865-4374 FONDATION MARTHA STEINBERG MARTHA STEINBERG FOUNDATION	1991 10 16	800, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 2640, Montréal
2865-4408 OPÉRATION VERT 2000	1991 10 16	490, chemin du Lac, Boucherville
2865-4390 LES PRESSES DU NOUVEL ÂGE	1991 10 16	315, boulevard René-Lévesque est, bureau 09, Montréal
2865-5645 PRODUCTIONS SUR LA PLACE INC.	1991 10 16	1073, boulevard Saint-Cyrille ouest, Sillery
2865-4341 REGROUPEMENT DES FAMILLES CORRIVEAU MONTRÉAL 1992 - R.F.C.M.	1991 10 16	4410, rue Drolet, Montréal
2865-5694 LE SALON RÉGIONAL DE LA FEMME DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE INC.	1991 10 16	218, boulevard Rosemère, Rosemère

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2743-3663 ACCUEIL COMMUNAUTAIRE JEUNESSE LE PÉRISCOPE	1990 02 01	1991 10 16	de la dénomination sociale: MAISON D'HÉBERGEMENT ACCUEIL COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DES BASSES LAURENTIDES
2534-3823 ASSOCIATION DE PARENTS DES BÉNÉFICIAIRES DES CENTRES MARRONNIERS	1987 05 08	1991 10 18	des objets
2150-1630 UN COIN CHEZ-NOUS (1983) INC.	1983 01 11	1991 10 15	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
2856-6537 FONDATION DON DES ARTS INC.	1991 05 03	1991 10 17	des objets
1244-2356 F. C. E. FONDATION POUR LA CULTURE ET L'ÉDUCATION	1968 03 20	1991 10 18	des objets
1251-1465 HÔPITAL GRACE DART	1930 12 09	1991 10 16	de la valeur des biens immobiliers

*L'Inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

3178

**Dissolution — Demandes de****2163-1379 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2163-1379 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 21 octobre 1991

76059

*Les procureurs de la compagnie,*  
GRONDIN, POUQUIER, BERNIER

**2170-6536 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2170-6536 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 3 octobre 1991

76114

*Le secrétaire de la compagnie,*  
WILLIAM D. HART

**2328-7402 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2328-7402 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 9 octobre 1991

76095

*Le secrétaire de la compagnie,*  
RICHARD POWERS

**2420-1378 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2420-1378 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Yamachiche, le 24 octobre 1991

76160

*Le secrétaire de la compagnie,*  
PAUL GÉLINAS

**2525-5217 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2525-5217 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 1991

76116

*Le président,*  
MICHEL BOUCHARD

La Sarre, le 31 juillet 1991

76131

*Le procureur de la compagnie,*  
GUY BOURGET, notaire

**2550-7708 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2550-7708 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 24 octobre 1991

76167

*Les procureurs de la compagnie,*  
BEAUMIER, RICHARD

**2646-4727 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2646-4727 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1991

76057

*Les procureurs de la compagnie,*  
DESIARDINS DUCHARME

**2551-6220 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2551-6220 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 octobre 1991

76034

*Les procureurs de la compagnie,*  
BÉLANGER, SAUVÉ

**2646-6888 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2646-6888 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 21 octobre 1991

76107

*Le président,*  
MARIO D'ERRICO

**2617-8335 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2617-8335 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 10 octobre 1991

76102

*Le président,*  
TONY MORIN

**2759-3359 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2759-3359 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 octobre 1991

76127

*Les procureurs de la compagnie,*  
GUY & GILBERT

**2642-7344 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2642-7344 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mistassini, le 23 octobre 1991

76163

*La présidente,*  
LILIANNE MARCEAU

**2759-4894 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2759-4894 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 21 octobre 1991

76063

*La présidente,*  
MONA VALLIÈRES

**2645-3548 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2645-3548 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 22 octobre 1991

76041

*L'administrateur,*  
MICHEL PROVOST

**2851-7639 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2851-7639 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 octobre 1991

76125

*Le président,*  
BENOÎT TREMBLAY

**2851-9254 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2851-9254 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-d'Or, le 15 octobre 1991

76139

*Le procureur de la compagnie,*  
JASMINE HINSE, notaire

**2851-9262 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2851-9262 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-d'Or, le 15 octobre 1991

76138

*Le procureur de la compagnie,*  
JASMINE HINSE, notaire

**2855-3089 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2855-3089 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 31 juillet 1991

76101

*La présidente,*  
DIANE RENAUD

**2857-5611 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2857-5611 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 octobre 1991

76064

*La présidente,*  
MONA VALLIÈRES

**ALINE HOOPER ASSOCIÉS INC.  
ALINE HOOPER ASSOCIATES INC.**

Prenez avis que la compagnie «ALINE HOOPER ASSOCIÉS INC. — ALINE HOOPER ASSOCIATES INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Dorval, le 24 octobre 1991

76118

*Les procureurs de la compagnie,*  
AMARON, STEAD & VIBERG

**ASSURANCES EDDY MONTPETIT INC.**

Prenez avis que la compagnie «ASSURANCES EDDY MONTPETIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Lacs, le 19 septembre 1991

76117

*Le président,*  
EDDY MONTPETIT

**CENTRE MÉDICAL MONTARVILLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CENTRE MÉDICAL MONTARVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boucherville, le 11 octobre 1991

76067

*Le secrétaire de la compagnie,*  
DONALD DEMERS

**CHARLES SIMARD (1989) INC.**

Prenez avis que la compagnie «CHARLES SIMARD (1989) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Grande-Île, le 17 octobre 1991

76110

*Le président,*  
DENIS SIMARD

**CHAUSSURES OGGI PHASE II INC.**

Prenez avis que la compagnie «CHAUSSURES OGGI PHASE II INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 janvier 1991

76053

*Le président,*  
PIERRE YAGHMOUR

**CHRISTIAN BILODEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «CHRISTIAN BILODEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 24 octobre 1991

76106

*Le procureur de la compagnie,*  
GAËTAN RACICOT, notaire

**CLINIQUE DENTAIRE GRENET INC.**

Prenez avis que la compagnie «CLINIQUE DENTAIRE GRENET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 octobre 1991

76096

*Le secrétaire de la compagnie,*  
HENRI MARSOLAIS

**CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE LES ANÉMONES BLEUES INC.**

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE LES ANÉMONES BLEUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 2 octobre 1991

76158

*Le président,*  
YVON BEAULIEU

**CLUB DE RANDONNÉE ÉQUESTRE DE ST-MATHIEU INC.**

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE RANDONNÉE ÉQUESTRE DE ST-MATHIEU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Harricana-Ouest, le 15 octobre 1991

76092

*La secrétaire-trésorière,*  
JULIE CARRIGNAN

**CLUB MICROMED DE QUÉBEC**

Prenez avis que la compagnie «CLUB MICROMED DE QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 22 octobre 1991

76029

*Le président,*  
LÉO GAUVREAU

**COMITÉ SPORTIF DE L'USINE DE RABOTAGE DE ROBERVAL INC.**

Prenez avis que la compagnie «COMITÉ SPORTIF DE L'USINE DE RABOTAGE DE ROBERVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Roberval, le 14 octobre 1991

76150

*Le secrétaire-archiviste,*  
RÉJEAN DESGAGNÉ

**COMPAGNIE FAIRSIDE LTÉE  
FAIRSIDE COMPANY LTD.**

Prenez avis que la compagnie «COMPAGNIE FAIRSIDE LTÉE — FAIRSIDE COMPANY LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1991

76098

*Les procureurs de la compagnie,*  
ROBINSON SHEPPARD BORENSTEIN SHAPIRO

**CONTRÔLE; CLINIQUE D'INTERVENTION EN PSYCHOTHÉRAPIE DE KNOWLTON INC.**

Prenez avis que la compagnie «CONTRÔLE; CLINIQUE D'INTERVENTION EN PSYCHOTHÉRAPIE DE KNOWLTON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Knowlton, le 12 octobre 1991

76060

*Le directeur,*  
PHILIP A. GODIN

**COURTAGE TRANSBEL INC.**

Prenez avis que la compagnie «COURTAGE TRANSBEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Présentation, le 16 janvier 1991

76161

*Le président,*  
JEAN BÉLISLE

**CRÉATIONS AVANT-GARDE LTÉE  
ADVANCE FASHIONS LTD.**

Prenez avis que la compagnie «CRÉATIONS AVANT-GARDE LTÉE — ADVANCE FASHIONS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 septembre 1991

76119

*L'administrateur,*  
MOE ROSS

**DAN & BEN TRANSPORT INC.**

Prenez avis que la compagnie «DAN & BEN TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 29 octobre 1991

76171

*Le président,*  
MARCEL FERLAND

#### DÉBOSSSELAGE S.G.D. INC.

Prenez avis que la compagnie «DÉBOSSSELAGE S.G.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 25 octobre 1991

76154

*Le président,*  
GHISLAIN DUMONT

#### DEGUAYPRÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «DEGUAYPRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Vaudreuil, le 26 août 1991

76100

*Le procureur de la compagnie,*  
RENÉE-CLAUDE TREMBLAY

#### DÉPANNEUR LEMIRE INC.

Prenez avis que la compagnie «DÉPANNEUR LEMIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 18 octobre 1991

76056

*Le procureur de la compagnie,*  
CAROLINE RHÉAUME, *avocate*

#### ELECTRO-VENNE INC.

Prenez avis que la compagnie «ELECTRO-VENNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 28 octobre 1991

76155

*Le président,*  
PIERRE VENNE

#### ENSEIGNE PRODIGE INC.

Prenez avis que la compagnie «ENSEIGNE PRODIGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Carignan, le 26 septembre 1991

76054

*Le président,*  
RÉMI ROUX

#### ENTREPRISE KEKO INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISE KEKO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 24 octobre 1991

76113

*Le secrétaire de la compagnie,*  
KEVORK YAAKOUBIAN

#### ENTREPRISES OMBRELLO INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES OMBRELLO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 10 octobre 1991

76039

*Le président,*  
JEAN-MARC CHEVALIER

#### FABREDENT INC.

Prenez avis que la compagnie «FABREDENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 16 octobre 1991

76070

*Le président,*  
ALAIN MÉTHOT

#### GESTION LAUTHER INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION LAUTHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 octobre 1991

76065

*Les procureurs de la compagnie,*  
MONDOR FOURNIER, *avocats*

#### GESTION PAJOSY INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION PAJOSY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 4 septembre 1991

76066

*Le secrétaire de la compagnie,*  
PIERRE EMERY

#### GROUPE DOCHIRO INC.

Prenez avis que la compagnie «GROUPE DOCHIRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Duvernay, le 15 octobre 1991

76091

*Le président,*  
JAQUE A. AYOTTE**GROUPE GEST-ANSES INC.**

Prenez avis que la compagnie «GROUPE GEST-ANSES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chandler, le 28 octobre 1991

76165

*Le procureur de la compagnie,*  
RONALD ROUSSY, notaire**GROUPE GESTION APPROVISIONNEMENTS GGA INC.**

Prenez avis que la compagnie «GROUPE GESTION APPROVISIONNEMENTS GGA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Césaire, le 22 octobre 1991

76040

*Le président,*  
JEAN-CLAUDE LÉGARÉ**GROUPE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR L'APPRENTISSAGE DES MATHÉMATIQUES**

Prenez avis que la compagnie «GROUPE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR L'APPRENTISSAGE DES MATHÉMATIQUES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Magog, le 21 octobre 1991

76058

*L'administrateur,*  
ALAIN LANGLOIS**ISAAC BOURGEOIS INC.**

Prenez avis que la compagnie «ISAAC BOURGEOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Havre-Aubert, le 15 octobre 1991

76055

*Le président,*  
ISAAC BOURGEOIS**ISAME LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «ISAME LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chandler, le 28 octobre 1991

76166

*Le procureur de la compagnie,*  
RONALD ROUSSY, notaire**JACQUES DUGRÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie «JACQUES DUGRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 28 octobre 1991

76153

*La présidente,*  
COLETTE V. DUGRÉ**JAY-MEE INC.**

Prenez avis que la compagnie «JAY-MEE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 septembre 1991

76120

*L'administrateur,*  
MOE ROSS**L'ASSOCIATION PARITAIRE DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC**

Prenez avis que la compagnie «L'ASSOCIATION PARITAIRE DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 octobre 1991

76112

*Le secrétaire de la compagnie,*  
RAYMOND DAY**LE GROUPE J F C LEDUC INC.**

Prenez avis que la compagnie «LE GROUPE J F C LEDUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Kirkland, le 21 octobre 1991

76037

*Le procureur de la compagnie,*  
CLAUDE HOULE, notaire**LÉON VAILLANCOURT MAGOG INC.**

Prenez avis que la compagnie «LÉON VAILLANCOURT MAGOG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Magog, le 23 octobre 1991

76109

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ CARON, *notaire*

**LES COMMUNICATIONS PAUL SIMIER INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES COMMUNICATIONS PAUL SIMIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 octobre 1991

76108

*Le président,*  
PAUL SIMIER

**LES DÉVELOPPEMENTS LOGARN INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES DÉVELOPPEMENTS LOGARN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 août 1991

76038

*Le trésorier,*  
JACQUES ST-ARNAUD

**LES ENTREPRISES NORLAB INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES NORLAB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 2 décembre 1990

76068

*Le président,*  
NORMAND ST-PIERRE

**LES ENTREPRISES FRANK WHITE INC.  
FRANK WHITE ENTERPRISES INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES FRANK WHITE INC. — FRANK WHITE ENTERPRISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 octobre 1991

76099

*Les procureurs de la compagnie,*  
ROBINSON SHEPPARD BORENSTEIN SHAPIRO

**LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS SLR INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS SLR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 17 septembre 1991

76033

*Le secrétaire de la compagnie,*  
LAVAL FORTIN

**LES EXPERTS CONSEILS EN PYROLISE  
ALCALINE BÉLANGER & LALANCETTE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES EXPERTS CONSEILS EN PYROLISE ALCALINE BÉLANGER & LALANCETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 30 septembre 1991

76151

*Le président,*  
JEAN-MARC LALANCETTE

**LES IMMEUBLES DUBÉ 840 INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES DUBÉ 840 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 24 octobre 1991

76103

*Le vice-président,*  
RICHARD DUBÉ

**LES IMMEUBLES NORD-AMÉRICAINS INC.  
NORTH AMERICAN REALTIES INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES NORD-AMÉRICAINS INC. — NORTH AMERICAN REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 octobre 1991

76130

*Les procureurs de la compagnie,*  
CHAÏT SALOMON, *avocats*

**LES IMMEUBLES P.N.L. LAROUCHE LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES P.N.L. LAROUCHE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 28 octobre 1991

76170

*Le secrétaire de la compagnie,*  
NICOLE LAROUCHE

**LES JOYEUX DANSEURS**

Prenez avis que la compagnie «LES JOYEUX DANSEURS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chute-aux-Outardes, le 28 octobre 1991

76157

*La trésorière,*  
MARIETTE DESBIENS**LES PLACEMENTS 5222 ST-DENIS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS 5222 ST-DENIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rosemère, le 16 octobre 1991

76069

*Le président,*  
ALAIN MÉTHOT**LES PLACEMENTS HE-RO INC.  
HE-RO INVESTMENT CORP.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS HE-RO INC. — HE-RO INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 octobre 1991

76031

*Les procureurs de la compagnie,*  
CHAIT SALOMON, *avocats***LES PLACEMENTS J.F.V. TREMBLAY INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS J.F.V. TREMBLAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Félicien, le 21 octobre 1991

76062

*La secrétaire de la compagnie,*  
FERNANDE VALLÉE TREMBLAY**LES PLACEMENTS LEVESQUE-BERNARD INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS LEVESQUE-BERNARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Faustin, le 21 octobre 1991

76043

*La directrice,*  
MONIQUE L. BERNARD**LES PRODUITS G.M.P. INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PRODUITS G.M.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Normandin, le 23 octobre 1991

76132

*Le président,*  
GÉRALD PIQUETTE**LES RÉNOVATIONS GAÉTAN ROSS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES RÉNOVATIONS GAÉTAN ROSS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Luce, le 21 octobre 1991

76115

*Le président,*  
GAÉTAN ROSS**LES VOILIERS DU ST-LAURENT (1983) INC**

Prenez avis que la compagnie «LES VOILIERS DU ST-LAURENT (1983) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-Rouge, le 25 octobre 1991

76111

*Le président,*  
RICHARD NAUD**LOCATION D'AUTOS ST-HUBERT INC.**

Prenez avis que la compagnie «LOCATION D'AUTOS ST-HUBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 25 octobre 1991

76093

*Pour la compagnie,*  
CLÉMENCE WILLIAMS LEMENN**LOWELL REALTY & INVESTMENT INC.**

Prenez avis que la compagnie «LOWELL REALTY &amp; INVESTMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 septembre 1991

76152

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG**MAISON DE PIERRE CÉPHAS INC.**

Prenez avis que la compagnie «MAISON DE PIERRE CÉPHAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 28 octobre 1991

76156

*Le président,*  
PIERRE VENNE

**M.D.F. ÉLECTRIQUE LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «M.D.F. ÉLECTRIQUE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 octobre 1991

76097

*Le président,*  
MICHEL VENNE

**PARAMOUNT INSURANCE AGENCY INC.**

Prenez avis que la compagnie «PARAMOUNT INSURANCE AGENCY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 octobre 1991

76164

*Le procureur de la compagnie,*  
ROBERT GOLFMAN, *avocat*

**PERMANENT ALUMINUM (SHERBROOKE) INC.**

Prenez avis que la compagnie «PERMANENT ALUMINUM (SHERBROOKE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 22 octobre 1991

76105

*Le président,*  
NORMAND GROLEAU

**PRÉT D'HONNEUR DE LIMOILLOU INC.**

Prenez avis que la corporation «PRÉT D'HONNEUR DE LIMOILLOU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ancienne-Lorette, le 22 octobre 1991

76032

*Pour la corporation,*  
LÉO VEILLEUX

**PROMOTION IMMOBILIÈRE C.P.H. INC.**

Prenez avis que la compagnie «PROMOTION IMMOBILIÈRE C.P.H. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Romuald, le 21 octobre 1991

76035

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES LAMBERT, *notaire*

**REMBOURRAGE P.M.L. INC.**

Prenez avis que la compagnie «REMBOURRAGE P.M.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 27 septembre 1991

76094

*Pour la compagnie,*  
PIETRO MANCINI

**SENACO INC.**

Prenez avis que la compagnie «SENACO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 4 octobre 1991

76159

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL FLEURY, *notaire*

**SHERBROOKE COIN WASH INC.**

Prenez avis que la compagnie «SHERBROOKE COIN WASH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 août 1991

76129

*Le président,*  
SALLI FLUSS

**SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE ET D'ÉCOLOGIE DES LAURENTIDES**

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE ET D'ÉCOLOGIE DES LAURENTIDES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Faustin, le 21 octobre 1991

76042

*L'administratrice,*  
MONIQUE L. BERNARD

**SOUCY-PACELLI DESIGN INC.**

Prenez avis que la compagnie «SOUCY-PACELLI DESIGN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hudson, le 16 octobre 1991

76128

*Le secrétaire de la compagnie,*  
LEONARD PACELLI

**SUPREME FACTUM INC.**

Prenez avis que la compagnie «SUPREME FACTUM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 20 octobre 1991

76104

*La présidente,*  
G.L. LAFORTUNE

**TAXI MICHAEL INC.**

Prenez avis que la compagnie «TAXI MICHAEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 25 octobre 1991

76162

*Pour la compagnie,*  
JACQUES RICHARD

**TAXI TALBOT ET SAVAGE INC.**

Prenez avis que la compagnie «TAXI TALBOT ET SAVAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Port-Cartier, le 22 octobre 1991

76061

*Le président,*  
FRANÇOIS LAPLACE

**TERRA JET INC.**

Prenez avis que la compagnie «TERRA JET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 16 octobre 1991

76036

*Le président,*  
RENÉ VERRIER

**TRANSPORT DENIS VÉRONNEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT DENIS VÉRONNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1991

76124

*Le président,*  
DENIS VÉRONNEAU

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Permis de faire affaires (Permis initial)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2994-1127 * FICHTEL & SACHS INDUSTRIES, INC.	1991 10 16	M. Horst Kempter, 1271, Saint-Louis, Saint-Lazare	1271, Saint-Louis, Saint-Lazare
2486-4993 ** TECHNOLOGIES NEC CANADA INC.	1991 10 16	Système Corporatif CT (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2996-3618 ** VÊTEMENTS DE PLUIE PARTOS INC.	1991 10 18	M. Mark A. Potechin,  1000, rue Sherbrooke ouest, bureau 2700, Montréal	1307, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3179

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'endroit de son établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR (IMMOBILIÈRE INC.)	3455, rue Frontenac, Montréal	1991 10 22

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Longueuil,  
LYN LEGROS*

3183

**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SERVOMATION INTERNATIONAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1991 10 21	Saint-Lambert

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Longueuil,  
GUY BOIVIN*

3184

**Remplacement d'un commandité**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR (IMMOBILIÈRE INC.)	PATRICK MULLINS	JACQUES HAMELIN	1991 10 22

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Longueuil,  
LYN LEGROS*

3182

**Commanditaires**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONACAR	Montréal	1991 10 22

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Longueuil,  
LYN LEGROS*

3181

## **Inspecteur général des institutions financières**

### **Assurances — Loi sur les**

**Philadelphia Reinsurance Corporation**  
*Demande de remboursement de cautionnement*

Avis est, par les présentes, donné que Philadelphia Reinsurance Corporation, dont le bureau principal au Canada est situé au 4, King Street West, suite 1500, Toronto, Ontario, M5H 1B6, ayant cessé d'exercer au Québec, le 1<sup>er</sup> juillet 1991, et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été intégralement remplies, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Toronto, le 22 octobre 1991

76084

*Le représentant autorisé,*  
FERNÃO FERREIRA

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-18-000046-913  
500-05-016792-903

**L**A CORPORATION TRUST CAPITAL, corporation légalement constituée, ayant un siège social au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, partie demanderesse, contre PATRICE DAIGLE, domicilié et résidant au 502, des Érables, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de la ville de l'Île-Perrot, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, comme étant le lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237-13) dudit cadastre, contenant une superficie de cinq cent quatre-vingts mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (580,7 m<sup>2</sup>); avec une maison y érigée et portant le numéro 502 de la rue des Érables à ville Perrot. Tel que le tout se trouve ce jour et sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, aux termes d'un acte enregistré à Vaudreuil, sous le numéro 181353. »

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 40 548,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication, soit 20 274,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le HUITIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

*Le shérif,*  
GILBERT FOREST

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 23 octobre 1991

76141

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-18-000039-918  
ITA 3655-91 — 210-226-569

**M**INISTÈRE DU REVENU NATIONAL, 305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, H2Z 1A6, partie demanderesse, contre W. BRUCE KIPPEN, domicilié et résidant au 478, avenue Mount-Pleasant, Westmount, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un terrain situé dans la municipalité de la ville de Vaudreuil, comté de Vaudreuil, province de Québec, faisant partie du lot originaire numéro mille huit cent vingt-deux (ptie 1822) figurant sur le cadastre de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil. Ce terrain est limité ainsi: au sud par la voie publique, au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille huit cent vingt-deux (ptie 1822) (propriété de Peter A. Thomson ou de ses ayants droit), au nord par le lac des Deux-Montagnes, au nord-est par le lac des Deux-Montagnes, au sud-est par la subdivision numéro sept du lot originaire numéro mille huit cent vingt-deux (1822-7), même cadastre. Le terrain en question a les dimensions suivantes: deux cent quarante-six pieds et sept dixièmes (246,7 pi) de largeur, le long de la voie publique (245,5 pi selon les titres de propriété); quatre cent dix-neuf pieds et neuf dixièmes (419,9 pi) de profondeur dans sa limite nord-ouest (405,0 pi selon les titres de propriété); soixante-cinq pieds et sept dixièmes (65,7 pi) dans sa limite nord; cent soixante-deux pieds et huit dixièmes (162,8 pi), et cent cinquante-huit pieds et un dixième (158,1 pi), respectivement, dans ses limites nord-est; deux cent vingt-quatre pieds (224 pi) de profondeur dans sa limite sud-est. Le terrain a une superficie de quatre-vingt-treize mille huit cent trente-huit pieds carrés (93 838 pi<sup>2</sup>) selon la mesure (92 000 pi<sup>2</sup> selon les titres de propriété), mesures anglaises et plus ou moins. Le tout est décrit plus amplement dans une description technique préparée par Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, le douze décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), sous le numéro 5475 de ses minutes; avec la maison qui s'y trouve et qui porte le numéro d'immeuble 545 du chemin de l'Anse dans la ville de Vaudreuil. En l'état où l'immeuble subsiste avec ses circonstances et dépendances, y compris toutes les servitudes, apparentes ou non, pouvant exister à son profit ou à sa charge, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

La mise à prix a été fixée à 69 125,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 2N1, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

Le shérif.

GILBERT FOREST

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 30 septembre 1991

76072

### Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Bedford  
No 460-02-000463-911  
S. 455-18-000074-912

**S**ANDER J. ABRAHAMS, notaire, domicilié et résidant au Wavell, Côte-Saint-Luc à Montréal, district de Montréal, et LIONEL LIQUORNICK, homme d'affaires, domicilié et demeurant au 200, rue Catherine, appartement 202, Ottawa, Canada, partie demanderesse, contre BERNARD ROBERT, commerçant, domicilié et résidant au 603, rue Principale, Eastman, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité du village d'Eastman, de figure mixtiligne, désigné comme étant partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 998) au cadastre officiel du canton de Bolton, division d'enregistrement de Brome, borné vers le nord-est par le lot 998-5, vers l'est par une partie du lot 998, successivement vers le sud et le sud-est par la rivière Missisquoi et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 998, étant le chemin du Lac-d'Argent.

Assumant que la direction vers le sud-est de la limite sud-ouest du lot 998-5 est un azimut conventionnel de cent vingt degrés cinquante-cinq minutes quarante-sept secondes (120°55'47") et commençant au coin sud-ouest dudit lot (point P-1); de là, allant vers le sud-est sur un azimut conventionnel de cent vingt degrés cinquante-cinq minutes quarante-sept secondes (120°55'47"), une distance de vingt-cinq mètres et soixante centièmes (25,60 m) (point P-2); de là, allant vers le sud sur un azimut conventionnel de deux cent trois degrés deux minutes quarante-cinq secondes (203°02'45"), une distance de vingt-cinq mètres et cinquante-cinq centièmes (25,55 m) (point P-3); de là, allant vers l'ouest sur un azimut conventionnel de deux cent quatre-vingts degrés cinquante-cinq minutes sept secondes (280°55'07"), une distance de dix mètres et quarante-trois centièmes (10,43 m) le long d'une corde (point P-4); de là, allant vers l'ouest sur un azimut conventionnel de deux cent soixante-six degrés zéro minute quarante-cinq secondes (266°00'45"), une distance de treize mètres et quatre-vingts centièmes (13,80 m) le long d'une corde (point P-5); de là, allant vers le sud-ouest sur un azimut conventionnel de deux cent cinquante-quatre degrés dix-neuf minutes cinquante-quatre secondes (254°19'54"), une distance de dix mètres et soixante-dix centièmes (10,70 m) le long d'une corde (point P-6); et de là, allant vers le nord-est, une distance de quarante-quatre mètres et soixante centièmes (44,60 m) sur un arc de cercle de trois cent vingt-six mètres et dix-huit centièmes (326,18 m) de rayon ou une corde de quarante-quatre mètres et cinquante-six centièmes (44,56 m) sur un azimut conventionnel

de trente degrés six minutes quarante-huit secondes (30°06'48") jusqu'au point de commencement (point P-1).

Contenant en superficie huit cent quatre-vingt-trois mètres carrés et trois dixièmes, système international (883,3m<sup>2</sup>, SI).

Le tout tel que décrit dans un certificat de localisation préparé par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1989, sous le numéro 3543 de ses minutes.

Avec les bâtisses dessus construites et notamment la maison portant le numéro 48, chemin du Lac-d'Argent, Eastman, QC.

L'immeuble ci-dessus désigné est sujet à une servitude d'utilité publique (ligne de distribution d'électricité) et une autre servitude de passage et d'aqueduc en faveur de la corporation du village d'Eastman résultant de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Brome sous le numéro 99262. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de vingt-six mille deux cent trente-cinq dollars (26 235,00 \$), représentant 50 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, soit 1.06, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,  
FRANCINE NADEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 22 octobre 1991

76074

### Hull

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001450-903  
550-05-001572-893

**B**ANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS JANRE L'ÉE ET AL., partie défenderesse.

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre-vingt-deux (82) du rang Cinq (V) selon les plan et livre de renvoi pour le canton de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec; avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 729, boulevard Saint-Joseph, Hull, province de Québec. Avec et sujet à toutes

les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre cent cinquante-huit mille deux cent onze dollars et soixante-quinze cents (458 211,75 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 17, rue Laurier, salle 1.380, Hull, QC, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 23 octobre 1991

76075

### Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
Nos 755-18-000013-913  
500-05-001940-913

**GROUPE D.P.G. INC.**, partie demanderesse, contre RÉGINALD LAJOIE, partie défenderesse, et NICK KATANTONAKIS, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, mis en cause.

#### Désignation

Un édifice sis au 1150, boulevard Saint-Luc, ville de Saint-Luc et construit sur les emplacements connus et désignés comme étant le lot numéro cent soixante-quatre de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183-164), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Luc; avec immeuble dessus construit portant le numéro d'immeuble 1150 du boulevard Saint-Luc à Saint-Luc.

Évaluation uniformisée: 121 905,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit: 30 476,25 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif,*

SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 octobre 1991

76077

### Kamouraska

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Kamouraska  
Nos 250-05-000185-900  
250-18-000021-918

**LA CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER**, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 62, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, QC, G5R 2Y3, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre MICHEL COULOMBE, domicilié et résidant au 2310, rue Ward, appartement 307, Saint-Laurent, QC, H4M 1T8, et LOUISE POITRAS, domiciliée et résidant au 4964, Joseph-Sawyer, Sainte-Geneviève, QC, H9H 4Y2, et 1624-8049 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 13, Principale, Saint-Antonin, QC, G0L 2J0, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, QC, G5R 3V3, district de Kamouraska, mis en cause.

#### Désignation

« Un immeuble portant le numéro d'immeuble 3, rue des Ormes, Rivière-du-Loup, connu et désigné comme une partie de la subdivision vingt et un de la subdivision cinq cent vingt-sept du lot originaire numéro deux cent neuf - deux (ptie 209-2-527-21) du cadastre officiel pour la ville de Fraserville, division d'enregistrement de Témiscouata, mesurant dans sa ligne sud-ouest dix-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (18,59 m), dans sa ligne sud-est vingt-sept mètres (27,00 m), dans sa ligne nord-est dix-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (18,59 m) et dans sa ligne nord-ouest vingt-sept mètres (27,00 m) et borné au sud-ouest au lot 209-2-527-23 (rue des Ormes), au sud-est au lot 209-2-527-20, au nord-est à partie du lot 209-2-527, au nord-ouest à partie 209-2-527-21 (incessamment le lot 209-2-527-21-2 et appartenant à M. Maurice Soucy); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Lequel immeuble sera incessamment connu comme la subdivision un de la subdivision vingt et un de la subdivision cinq cent vingt-sept du lot originaire numéro deux cent neuf - deux (lot 209-2-527-21-1) du cadastre officiel susdit. Le tout incluant tout immeuble par destination présent ou futur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 27 350,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, district de

Kamouraska, le JEUDI DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 24 octobre 1991

76078

### Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Longueuil  
Nos 200-05-002029-911  
505-18-000096-917

**LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC**, corporation légalement constituée, faisant affaires sous les nom et raison sociale de « SSQ, MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE », ayant son siège social au 2525, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre TOM SINGER, résidant et domicilié au 6240, rue Sherbrooke Ouest, appartement 4, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un appartement tenu en copropriété portant le numéro trois cent quinze (315) d'un immeuble situé au 40, place du Rhône en la ville de Saint-Lambert, province de Québec, et comprenant:

A) un appartement, partie exclusive, connu comme étant le lot numéro trois cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-seize (376-313), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly;

B) la quote-part afférente à la partie exclusive ci-dessus décrite, soit les 1.016051 pour cent des parties communes, lesquelles sont connues et désignées comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-seize (376-1 et 2), aux plan et livre de renvoi officiels susdits;

C) l'usage exclusif d'une aire de stationnement intérieure numéro 165 attribuée à la partie exclusive décrite au paragraphe A ci-dessus.

Ledit immeuble est assujéti aux articles 441 b et suivants du Code civil du Bas-Canada, le tout tel qu'établi dans la déclaration de copropriété dont copie fut dûment enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 487733 et ses amendements.

Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part de l'emprunteur, tous ses droits, circonstances et dépendances, sujet notamment aux servitudes créées au terme des actes dont copies furent dûment enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous les numéros 475490 et 556697. »

La mise à prix est fixée à 24 325,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en

argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*  
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Longueuil, le 22 octobre 1991

76073

### Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-006135-915

**CAISSE POPULAIRE DORVAL POINTE-CLAIRE**, 625, Bord-du-Lac, Dorval, partie demanderesse, contre ANTONIA DAMATO CHIECO et DOMINIC CHIECO, tous deux domiciliés et résidant au 2244, Perse, Vimont, Laval, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la partie défenderesse, connu et désigné comme suit:

« Un emplacement situé en la ville de Laval, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante-trois (353-78), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose; avec maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 2244, Perse, Vimont, Laval, QC. Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada aux termes d'un acte enregistré à Laval sous le numéro 181340. Ainsi que le tout se trouve présentement. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 90 200,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 45 100,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 octobre 1991

76148

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-007122-912

**CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA MERCI DE MONTRÉAL**, 2503, Charland, Montréal, partie demanderesse, contre **GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**, ès qualités de syndic à la faillite de Jean-Pierre Pelletier, 403A, promenade du Portage, Hull, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le côté ouest de l'avenue Lauzanne, Montréal-Nord, connu et désigné comme étant les lots deux cent neuf et deux cent dix de la subdivision officielle du lot originaire quatre-vingt-dix-sept (97-209 et 210) au cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec la maison y érigée portant les numéros d'immeuble 10684 et 10686, Lauzanne, Montréal-Nord. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 61 050,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 30 525,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 28 octobre 1991

76149

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-007799-917

**LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **ILIASSA OUEDRAOGO**, domiciliée et résidant au 2037, rue Cuvillier, ville et district de Montréal, et **YUSUF O. TAJU-DEEN**, domicilié et résidant au 2025, rue Elmhurst, appartement 201, ville et district de Montréal, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Bourbonnière en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (18-119), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal; avec toutes les bâtisses y érigées, notamment celle portant les numéros 1656 à 1660 de ladite avenue Bourbonnière à Montréal et dont le mur nord-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, le tout sans exception ni réserve aucune, et notamment avec et sujet à des servitudes de vues créées aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 1310623 et 3533662. »

La mise à prix est fixée à 46 786,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 23 393,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 28 octobre 1991

76145

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-010283-917

**MICHAEL SZPILBERG**, résidant et domicilié au 120, Ferland, Penthouse A, ville de Verdun, district de Montréal, partie demanderesse, contre **URA GREENBAUM**, résidant et domiciliée au 512, Prince-Albert, ville de Westmount, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble sis au 5700, boulevard Cavendish, appartement 903 dans la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, décrit comme suit:

« a) resubdivision neuf cent trois du lot deux du lot primitif numéro quatre mille huit cent cinquante-cinq (4855-2-903) inscrite aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

b) resubdivision B soixante-sept du lot numéro deux du lot primitif numéro quatre mille huit cent cinquante-cinq (4855-2-B 67) inscrite aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

b) le droit indivis du vendeur en ce qui concerne la propriété décrite aux paragraphes a et b de ce document, dans et aux lots 4855-1, 4855-2-1 et 4855-3-1 inscrits au plan et livre de renvoi officiels, le tout tel que prescrit dans la déclaration de copropriété enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2786155, et les modifications à la déclaration de copropriété enregistrées au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2882473, 3052629 et 3081236.

Sous réserve des servitudes établies en faveur de la cité de Côte-Saint-Luc en vertu de certains actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2043833, 2080606, 2082573 et 2136331.

Sous réserve des servitudes établies en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada en vertu de certains actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2120178 et 2358113.

Sous réserve de la servitude établie en faveur de Imperial Oil en vertu de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2043949.

Telle que ladite propriété subsiste présentement, avec tous ses droits, accessoires et dépendances y appartenant, ainsi que toutes servitudes y étant attachées, qu'elles soient continues ou discontinues, apparentes ou non apparentes, le tout sans exception ou réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 25 668,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 29 octobre 1991

76144

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Montréal  
No 500-02-039917-898

**RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., CLAUDE TRUDEAU**, ès qualités de syndic à la faillite de CONSTRUCTIONS RENO DORNAC LTÉE, faisant affaires au 59, Saint-Charles Ouest, Longueuil, partie demanderesse, contre 2435-9119 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 2175, Saint-Patrick, local 200, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front à la rue Agnès en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot deux (2) de la subdivision officielle du lot originaire mille cent soixante (1160),

aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal (760, rue Agnès). Tel que le tout se trouve présentement. Sujet à toute servitude active et passive, apparente ou occulte attachée audit immeuble, notamment une servitude de droit de passage créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal, sous le numéro 35616. »

La mise à prix est fixée à 29 526,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 octobre 1991

76147

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-003750-914

**TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, McGill College, 15<sup>e</sup> étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre AARON KLEIN, homme d'affaires, résidant et domicilié au 649, rue Querbes, ville d'Outremont, district de Montréal, et CECIL HOWARD LAWRENCE JUNIOR, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs, connu et désigné comme suit:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Van-Horne dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce en la ville de Montréal, mesurant trente et un pieds et six pouces de largeur (31 pi 6 po) par cent pieds (100 pi) de longueur, étant composé comme suit:

a) de la subdivision numéro six cent cinquante-huit du lot originaire numéro soixante-cinq (65-658) du cadastre officiel de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-quatre pieds et neuf pouces (24 pi 9 po) de largeur par cent pieds (100 pi) de longueur;

b) de la partie nord-est de la subdivision numéro six cent cinquante-neuf dudit lot originaire numéro soixante-cinq (65 N.-E. ptie 659) dudit cadastre et borné comme suit: par l'avant au sud-est de ladite avenue Van-Horne; par l'arrière, au nord-ouest, par une ruelle (65-664), sur le côté nord-est par ladite subdivision numéro six cent cinquante-huit dudit lot (65-658) ci-devant décrit; et de l'autre côté, par le sud-ouest, par le résidu de ladite subdivision numéro six cent cinquante-neuf (65-659), mesurant six pieds et six pouces (6 pi 6 po) de largeur par cent pieds (100 pi) de longueur.

Avec la bâtisse y érigée portant les numéros d'immeuble 5381 et 5383 de ladite avenue Van-Horne, et dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Le tout sujet à une servitude de vue plus amplement décrite à l'acte de servitude enregistré à Montréal sous le numéro 390752. Toutes les mesures sont anglaises et plus ou moins.

Le tout sujet à une servitude de passage dans la ruelle à l'arrière de ladite propriété et dans les ruelles qui y accèdent, le tout cependant en commun avec les autres ayant des droits dans lesdites ruelles.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 78 255,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 39 127,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 22 octobre 1991

76146

## Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000110-887  
S. 200-18-000073-906

**C**AISSE POPULAIRE DE COURVILLE, 4, rue Vachon, Courville, QC, demanderesse, contre MARCEL LÉGARÉ, domicilié et résidant au 564, rue de la Garde, Loretteville, QC, défendeur.

« Un terrain ou emplacement sis et situé en la ville de Loretteville, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-six (686) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette (ville de Loretteville), division d'enregistrement de Québec, contenant en superficie huit mille neuf cent quatre pieds carrés, mesures anglaises (8 904 pi<sup>2</sup> m.a.); le tout avec la bâtisse dessus construite, portant le numéro 192 de la rue Racine, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-six mille deux cent cinquante dollars (86 250,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

« Un terrain ou emplacement sis et situé en la ville de Loretteville, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille cinq cent soixante-cinq (1565) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette (révision ville de Château-d'eau), division d'enregistrement de Québec, contenant en superficie quarante-neuf mille sept cent trente-quatre pieds carrés, mesures anglaises (49 734 pi<sup>2</sup> m.a.), circonstances et dépendances.

Un terrain ou emplacement sis et situé en la ville de Loretteville, connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro mille cinq cent soixante-dix (1570-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette (révision ville de Château-d'eau), division d'enregistrement de Québec; contenant en superficie douze mille deux cents pieds carrés, mesures anglaises (12 200 pi<sup>2</sup> m.a.), circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille trois cent soixante-quinze dollars (14 375,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 9 novembre 1991

76083

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000177-878  
S. 200-18-0000112-910

**G**ABRIEL SIOUI et BERNARD SIOUI, demandeurs, contre JOHN SIOUI, défendeur, et LE CONSEIL DE LA NATION HURONNE WENDAT, et LE MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES, mis en cause.

« Tous les droits immobiliers sur le lot 1596-200 situé sur la réserve 7-A, village des Hurons, Wendake, portant le numéro d'immeuble 620, rue Thomas-Martin; avec bâtisse dessus construite. Ces dits droits de possession, d'occupation et d'achat découlant d'un bail et promesse de vente signé le 7 juillet 1986 entre le défendeur, John Sioui et le Conseil de la Nation Huronne Wendat. Seuls les membres de la bande des Hurons de Lorette

pourront enchérir et devenir adjudicataires. Le tout sujet aux conditions dudit bail, lequel sera disponible pour examen lors de la vente. »

La mise à prix est fixée à huit mille dollars (8 000,00 \$), soit 25 % de l'évaluation desdits droits immobiliers, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Ladite évaluation ayant été fixée par jugement rendu le 17 octobre 1991 par Me André Gagné, protonotaire spécial.

Pour être vendu au palais de justice de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local 1.23, Québec, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 9 novembre 1991 76082

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002933-906  
S. 200-18-000124-915

**LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-ÉPARGNE INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 423, rue Saint-Cyrille, Saint-Raymond, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre PIERRE FRENETTE dit PIERRE-PAUL FRENETTE, résidant et domicilié au 1323, rang Notre-Dame, Saint-Raymond, comté de Portneuf, district de Québec, défendeur.

« a) La subdivision un du lot originaire trois cent trente-trois (333-1) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant trois cent quinze pieds (315 pi), soixante-quinze pieds (75 pi) et cent dix pieds (110 pi) au nord-est, cent trente-sept pieds (137 pi), cinquante et un pieds (51 pi) et cent vingt-sept pieds (127 pi) au sud-est, cinq cents pieds (500 pi) au sud-ouest et trois cent quinze pieds (315 pi) au nord-ouest;

b) une partie du lot numéro trois cent trente-trois (333 ptie) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Portneuf, contenant cent dix pieds (110 pi) dans sa ligne nord-est, trois cent quinze pieds (315 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest et trois cent seize pieds et cinq dixièmes (316,5 pi) dans sa ligne nord-ouest; bornée vers le nord-est par le lot trois cent trente-trois - un (333-1), vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par le résidu du lot trois cent trente-trois (333). »

La mise à prix est fixée à vingt et un mille quarante-cinq dollars et cinquante cents (21 045,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, le ONZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 9 novembre 1991 76080

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-11-000474-919  
200-11-000515-919  
S. 200-18-000123-917

**LES PORTES LA NO INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2405, Decelles, local 2, Neufchâtel, QC, district de Québec, demanderesse, contre SERGE MORENCY, ès qualités de syndic à la faillite de Alain Gingras, ayant un bureau au 126, rue Saint-Pierre, local 600, Québec, district de Québec, et POISSANT THIBEAULT PEAT MARWICK THORNE INC., ès qualités de syndic à la faillite de Maryline Lévesque, ayant un bureau au 125, chemin Saint-Louis, bureau 400, Québec, district de Québec, débiteurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro 43 du lot originaire numéro 675 (675-43) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis; avec bâtisse dessus en construction, devant porter le numéro 248, rue Pervenches à Saint-Nicolas, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à trente-sept mille cinq cent douze dollars et trente-cinq cents (37 512,35 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 5420, boulevard de la Rive-Sud, local 34, Lévis, le ONZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 9 novembre 1991 76081

### Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Drummond  
Nos 405-02-000098-894  
750-18-000027-914

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, 500, place d'Armes, 9<sup>e</sup> étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ROGER GODBOUT, 20-A, rue Saint-François à Saint-Pie-de-Bagot, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, ville et district de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

## Désignation

« Un emplacement situé au village de Saint-Pie, QC, de quarante-neuf pieds de largeur sur la rue Saint-François par quarante-trois pieds de profondeur sur la rue Saint-Paul, étant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-sept (ptie 587) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie-de-Bagot, renfermé dans les bornes suivantes: en front sur la rue Saint-François, en profondeur la partie du même lot appartenant à Rina Gévy ou représentants; d'un côté, au nord-est, la rue Saint-Paul; et de l'autre côté, le lot 586 appartenant à Donat Jodoin, fils ou représentants; avec bâtisses dessus érigée, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 20A, rue Saint-François, Saint-Pie-de-Bagot, QC. »

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à la somme de 16 927,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, 8 463,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*

GLADYS SALVAIL

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 23 octobre 1991

76079

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Longueuil  
Nos 505-05-000842-903  
750-18-000026-916

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation résultant de la fusion et continuant, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.C.R., c. B-1, a. 100), ayant un siège social au 600, rue de La Gauchetière, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre FERME HORTICOLE BEAUMONT LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1372, rue Principale à Rougemont, JOL 1M0, et RÉAL BERNIER et GAÉTANE DEPOT, tous deux domiciliés et résidant au 390, rue Guy à Rougemont, district de Saint-Hyacinthe, et PIERRE MEUNIER, domicilié et résidant au 1195, Grande-Caroline à Rougemont, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet à Marieville, district de Saint-Hyacinthe, JOL 1J0, mis en cause.

(Ce bref d'exécution émis dans le district de Longueuil le 24 juillet 1991 a été noté sur le bref d'exécution no 460-05-000287-909 émis dans le district judiciaire de Bedford le 6 décembre 1990).

## Désignation

« Une terre située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-de-Rougemont, connue et désignée comme étant composée:

a) d'une partie du lot quatre cent quatre-vingt-onze (ptie 491), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Césaire, division d'enregistrement de Rouville, indiquée par les lettres A B C D E F K L M A sur le plan ci-après mentionné et bornée, ladite partie, vers le nord et le nord-est par une partie du lot 491, propriété de Réal Maher ou représentants, vers l'est par une partie du lot 491 (chemin d'accès), vers le sud par une partie du lot 491 (route de contournement de Rougemont), vers le nord-ouest par une partie du lot 491, propriété de Réal Maher ou représentants et par cette partie du lot 492 ci-après décrite. Mesurant, successivement, cent cinquante pieds et sept dixièmes (150,7 pi) au nord-est, soixante-trois pieds et un dixième (63,1 pi) vers le nord, et soixante-sept pieds et un dixième (67,1 pi) au nord-ouest, le long de la partie du lot 491, appartenant à Réal Maher ou représentants, cent trente-six pieds et sept dixièmes (136,7 pi) le long d'un arc engendré par le rayon de cent soixante-quatre pieds et six dixièmes (164,6 pi) et vingt-deux pieds (22,0 pi) vers l'est, vingt-neuf pieds et huit dixièmes (29,8 pi), trois cent soixante-dix-sept pieds et sept dixièmes (377,7 pi) et vingt-deux pieds et huit dixièmes (22,8 pi) vers le sud, deux cent soixante-sept pieds (267,0 pi) vers le nord-ouest, le long de la partie du lot 492; le coin nord ou point K est situé à une distance de cent vingt-trois pieds (123,0 pi) de la limite sud-ouest de l'ancienne route no 1; contenant, en superficie, cinquante-cinq mille deux cent quarante-six pieds carrés (55 246 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins;

b) une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-onze (ptie 491) dudit cadastre, indiquée par les lettres N O V W X N sur le plan ci-après mentionné. Bornée, ladite partie, vers le nord par la route de contournement de Rougemont, vers le sud-est par une partie du lot 490, vers le sud-ouest par une partie du lot 491 (chemin de fer), vers le nord-ouest par une partie du lot 492; mesurant trois cent soixante-dix-neuf pieds et huit dixièmes (379,8 pi) et cent quatre pieds (104,0 pi) le long d'un arc engendré par un rayon de mille cinq cent soixante-sept pieds (1 567,0 pi) vers le nord, neuf cent vingt-six pieds et six dixièmes (926,6 pi) au sud-est, trois cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre dixièmes (384,4 pi) au sud-ouest, six cent trente-deux pieds et six dixièmes (632,6 pi) au nord-ouest; contenant en superficie trois cent mille quatre-vingt-deux pieds carrés (300 082 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises et plus ou moins;

c) une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-onze (ptie 491) dudit cadastre, bornée, ladite partie, au nord-est par une partie du lot 491 (chemin de fer), au sud-est par une partie du lot 490, au sud-ouest par une partie dudit lot 491, appartenant à Gilles Bouchard, au nord-ouest par une partie du lot 492; mesurant deux arpents de largeur sur environ dix-huit arpents de profondeur, mesures françaises;

d) une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-douze (ptie 492) dudit cadastre, indiquée par les lettres F G H I J K F sur le plan ci-après mentionné. Bornée, ladite partie, au nord-est par

une partie du lot 492, restant la propriété de Roger Labrecque ou représentants et par une partie du lot 492-1, propriété de Richard Pouliot ou représentants, au sud-est par cette partie du lot 491 décrite ci-dessus en a, vers le sud par cette partie du lot 492 (route de contournement de Rougemont), au nord-ouest par la partie du lot 492-1 et par une partie du lot 492, appartenant à Eduardo Vega et Fernand Hamel ou représentants; mesurant, successivement, dix pieds (10,0 pi) au nord-est et deux pieds (2,0 pi) au nord-ouest, le long de la partie du lot 492-1, quarante pieds (40,0 pi) au nord-est, le long de la partie du lot 492, appartenant à Roger Labrecque ou représentants, deux cent soixante-sept pieds (267,0 pi) au sud-est, soixante-cinq pieds et neuf dixièmes (65,9 pi) vers le sud, trois cent huit pieds et cinq dixièmes (308,5 pi) au nord-ouest, le long de la partie du lot 492; contenant en superficie, quatorze mille quatre cent seize pieds carrés (14 416 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et plus ou moins.

Les parties de lot ci-dessus décrites forment une superficie totale d'environ un million sept cent trente et un mille deux cent cinquante-cinq pieds carrés (1 731 255 pi<sup>2</sup>) ou quarante-sept arpents, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec un magasin et entrepôt d'un étage et un hangar en blocs érigés sur la partie du lot 491 décrite en a et l'entrepôt en tôle et le hangar en tôle érigés sur la partie du lot 491 décrite en c.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, et notamment avec les servitudes en faveur d'Hydro-Québec, enregistrées à Rouville sous les numéros 91071, 108764 et 72650 et une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell Canada, enregistrée à Rouville sous le numéro 112101, affectant les parties du lot 491 ci-dessus décrites et une servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited (maintenant Hydro-Québec), enregistrée sous le numéro 73149, concernant les poteaux, ancrés, aubans, ainsi qu'une servitude de non-accès en faveur du ministère de la Voirie, enregistrée à Rouville sous le numéro 111939, affectant la partie du lot 492 ci-dessus décrite.

Le tout tel que plus amplement montré sur un plan et une description technique préparés par Guy Bruneau, arpenteur-géomètre, en date du 2 décembre 1977, dossier 2312.

Compris également les deux fournaies à l'huile Lincoln et le chauffe-eau John Wood, lesquels font partie de l'immeuble plus haut désigné à titre d'immeuble par destination.

Avec une servitude contre le lot 491 au profit de monsieur Gilles Bouchard en vertu d'un acte reçu par Michel Robert, notaire, le 24 novembre 1980 et enregistré au bureau d'enregistrement de Rouville sous le numéro 154028. »

La mise à prix est fixée à la somme de 105 450,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, le VENDREDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,  
GLADYS SALVAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 28 octobre 1991

76143

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
Nos 200-05-001990-915  
750-18-000035-917

**POULIES MASKA INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 129, boulevard Bégin à Sainte-Claire, district de Québec, partie demanderesse, contre **ATELIER D'USINAGE AVOTEX (1991) INC./AVOTEX MACHINE SHOP (1991) INC.**, anciennement connu sous la dénomination sociale de **EQUIPEMENT BUTCHER BOY CANADA INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 239, route 139, Saint-Théodore-d'Acton, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, ville et district de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

#### Désignation

« Un emplacement à Saint-Théodore-d'Acton, comté de Bagot, province de Québec, composé de:

1. Cette propriété étant une partie du lot cinquante-deux au cadastre de la paroisse de Saint-Théodore-d'Acton, division d'enregistrement de Bagot, pouvant être plus particulièrement décrite comme suit: bornée vers le nord, vers l'ouest et vers le sud par des parties du lot 52, vers l'est par la route 139; mesurant trois cent pieds et deux dixièmes (300,2 pi) vers le nord, cent soixante-douze pieds (172 pi) vers l'est, trois cents pieds (300 pi) vers le sud, cent cinquante-cinq pieds et sept dixièmes (155,7 pi) vers l'ouest; contenant en superficie quarante-neuf mille cent quarante-cinq pieds carrés (49 145 pi<sup>2</sup>).

Le contour dudit immeuble peut être décrit comme suit: commençant à un point situé sur la limite ouest de la route 139, à une distance de deux cent cinquante-cinq pieds et six dixièmes (255,6 pi) au nord de la ligne de division entre les lots 52 et 53; de là, vers l'ouest, une distance de trois cents pieds (300 pi) mesurée dans une direction à deux cent soixante-dix degrés cinquante-sept minutes (270°57'); de là, vers le nord, une distance de cent cinquante-cinq pieds et sept dixièmes (155,7 pi) mesurée dans une direction à zéro degré (0°00'); de là, vers l'est, une distance de trois cents pieds et deux dixièmes (300,2 pi) mesurée dans une direction à quatre-vingt-sept degrés cinquante minutes (87°50'); de là, vers le sud, une distance de cent soixante-douze pieds (172,0 pi) mesurée dans une direction à cent quatre-vingts degrés (180°00'), jusqu'au point de départ; contenant en superficie, quarante-neuf mille cent quarante-cinq pieds carrés (49 145 pi<sup>2</sup>). Les directions sont conventionnelles. Le tout tel qu'illustré sur un plan préparé par Grégoire Girard, arpenteur-géomètre, le 8 octobre 1975, sous le numéro 11 049 de son répertoire. (ptie 42, Saint-Théodore-d'Acton).

2. Cette propriété étant une partie du lot cinquante-deux au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Théodore-d'Acton, division d'enregistrement de Bagot, pouvant être plus particulièrement décrite comme suit: bornée vers le nord par la partie dudit lot 52 ci-dessus décrite et par une autre partie dudit lot 52, vers

l'ouest par une autre partie dudit lot 52, vers l'est par la route 139 et vers le sud par une partie du lot 53, auxdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant quatre cent cinquante pieds (450 pi) vers le nord et le sud, deux cent cinquante-cinq pieds et six dixièmes (255,6 pi) vers l'est, deux cent soixante-huit pieds et neuf dixièmes (268,9 pi) vers l'ouest; contenant en superficie cent dix-huit mille quatorze pieds carrés (118 014 pi<sup>2</sup>); le tout tel que montré sur un plan préparé par Grégoire Girard, arpenteur-géomètre, le 16 septembre 1975 (ptie 52, Saint-Théodore-d'Acton).

Sauf et à distraire la partie du lot cinquante-deux (ptie 52) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Théodore-d'Acton, division d'enregistrement de Bagot, municipalité de la paroisse de Saint-Théodore-d'Acton. De figure irrégulière, bornée vers le nord, par des parties du lot 52, dont une partie appartient à monsieur André Paré; vers l'est par la route 139, vers le sud et l'ouest, par une partie du lot 52, propriété de Usinage Avotex Inc. et ci-haut décrite. Commencant à un point situé sur la limite ouest de la route 139, à une distance de quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m), soit cent cinquante pieds (150 pi) au sud de la ligne nord du lot 52, mesurée le long de la limite ouest de la route 139, et assumant une direction de cent quatre-vingts degrés zéro minute zéro seconde (180°00'00"), à la limite ouest de la route 139; de là, vers le sud, le long de la route 139, suivant une direction de cent quatre-vingts degrés zéro minute zéro seconde (180°00'00"), une distance de trente mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (30,85 m), soit cent un pieds et deux dixièmes (101,2 pi); de là, vers l'ouest, suivant une direction de deux cent soixante-dix degrés vingt-six minutes quarante secondes (270°26'40"), une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-un centièmes (27,81 m), soit quatre-vingt-onze pieds et deux dixièmes (91,2 pi); de là, vers le nord, suivant une direction de zéro degré zéro minute zéro seconde (0°00'00"), une distance de dix-sept mètres et cinquante-cinq centièmes (17,55 m) soit cinquante-sept pieds et six dixièmes (57,6 pi) de là, vers l'ouest, suivant une direction de deux cent soixante et onze degrés huit minutes quarante secondes (271°08'40"), une distance de quarante-deux mètres et trente centièmes (42,30 m), soit cent trente-huit pieds et huit dixièmes (138,8 pi); de là, vers le nord, suivant une direction de zéro degré zéro minute zéro seconde (0°00'00"), une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centièmes (9,59 m), soit trente et un pieds et cinq dixièmes (31,5 pi); de là, vers l'est, parallèlement à la ligne nord du lot 52, suivant une direction de quatre-vingt-sept degrés cinquante minutes zéro seconde (87°50'00"), une distance de soixante-dix mètres et quinze centièmes (70,15 m), soit deux cent trente-pieds et deux dixièmes (230,2 pi) jusqu'au point de départ. Contenant en superficie mille deux cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et six dixièmes (1 297,6 mètres carrés), soit treize mille neuf cent soixante-sept pieds (13 967 pi<sup>2</sup>).

Avec bâtisses dessus érigées et portant le numéro d'immeuble 239, route 139, Saint-Théodore-d'Acton.

Sujet à une servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited aux termes d'un acte de servitude enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Bagot sous le numéro 53562. »

La mise à prix est fixée à la somme de 152 010,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal

que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, le JEUDI DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,  
GLADYS SALVAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 23 octobre 1991

76142

### Témiscamingue

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Témiscamingue  
Nos 610-18-000006-914  
610-02-000044-901

LA CAISSE POPULAIRE DE FUGÈREVILLE, ayant son siège social à Fugèreville, district de Témiscamingue, partie demanderesse, contre CLAUDE PARÉ, résident et domicilié au 121, Hector-Lanthier, appartement 1, Saint-Eustache, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

« L'immeuble connu et désigné comme étant un morceau de terre au village de Fugèreville, ayant front sur la rue Bordeleau, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro un de la lettre « A » dans le Neuvième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Laverlochère (ptie no 1 a, rg 9, Laverlochère), mesurant cinquante pieds de largeur sur cent cinquante pieds de profondeur et borné au sud par ladite rue, au nord et à l'est par le résidu de ce même lot, propriété de Florent Falardeau et à l'ouest aussi par le résidu de ce même lot, propriété de la corporation municipale de Fugèreville. »

La mise à prix que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixée à la somme de 3 192,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales (0.76).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, 8, Saint-Gabriel, Ville-Marie, QC, le LUNDI SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif,  
ALBERTE BOUCHER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Ville-Marie, le 23 octobre 1991

76076

## Ventes pour taxes, avis de publication

### Ville de Baie-d'Urfé

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Baie-d'Urfé, que la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes, le 3 décembre 1991 à 10h00, a été publiée dans le journal « Cités Nouvelles/City News » les 20 et 27 octobre 1991, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Baie-d'Urfé, le 9 novembre 1991

76136

*Le greffier,*  
JEAN-MARC RACINE, O.M.A.

### Ville de Brossard

Avis est donné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), que les publications de l'avis public et de la liste des immeubles à être vendus le 28 novembre 1991 pour défaut de paiement de taxes, ont été faites au journal « Brossard-Éclair », lors des éditions du 20 et 27 octobre 1991.

Brossard, le 28 octobre 1991

76169

*Le greffier,*  
DANIEL CARRIER

### Ville de Laval

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné greffier adjoint de la ville de Laval, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Laval, 1, place du Souvenir, Chomedey, ville de Laval, le jeudi 21 novembre 1991, à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée dans les journaux « Contact-Laval-Est » et « Contact-Laval-Ouest », les 16, 23 et 30 octobre 1991, le tout conformément aux dispositions de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Laval, le 4 novembre 1991

76088

*Le greffier adjoint,*  
ROBERT LABELLE

### Ville de Rimouski

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Rimouski, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, en la salle du Conseil, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, le jeudi 21 novembre 1991, à 14 h 30, ont été publiés au journal « L'Écho-Dimanche », le 20 octobre 1991 et dans le journal « Le Rimouskois » le 22 octobre 1991.

Toute personne intéressée peut consulter et/ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes en

s'adressant au bureau du greffier, situé au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Rimouski, le 23 octobre 1991

76168

*Le greffier,*  
MARC DOUCET

### Ville de Sainte-Catherine

Avis est, par la présente, donné que le soussigné a fait publier dans le journal local, soit « Le Reflet » dans l'édition du dimanche 20 octobre et dans l'édition du dimanche 27 octobre un avis de vente pour taxes à se tenir le 13 novembre 1991, à 10h00, en la salle du conseil de la ville de Sainte-Catherine, sise au 200, rue Union.

Sainte-Catherine, le 9 novembre 1991

76137

*Le greffier adjoint,*  
ÉMILE ÉTHIER

### Ville de Saint-Luc

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Saint-Luc, que l'avis de vente et la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, à la salle du conseil municipal de la ville de Saint-Luc, au 347, boulevard Saint-Luc, à Saint-Luc, Québec, le jeudi 21 novembre 1991, a été publié au journal « LE CANADA FRANÇAIS », édition du 16 octobre 1991, et dans l'édition du 30 octobre 1991, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q., c. C-19).

Saint-Luc, le 28 octobre 1991

76135

*La greffière,*  
LISE BIGONNESSE

## Erratum

### FORCES MOTRICES BERGERONNES INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 10 12, à

la page 3800, du numéro 41, relativement à « 2852-2556 QUÉBEC INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination se lise: « 2851-2556 QUÉBEC INC. ».

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2851-2556

3180

#### MARIER & FILS LIMITÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de continuation, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 10 12, à la page 3798, du numéro 41, relativement à « MARIER & FILS LIMITÉE », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1966 02 04.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1175-9511

3180

---

### Vente par shérif

---

#### Montréal

---

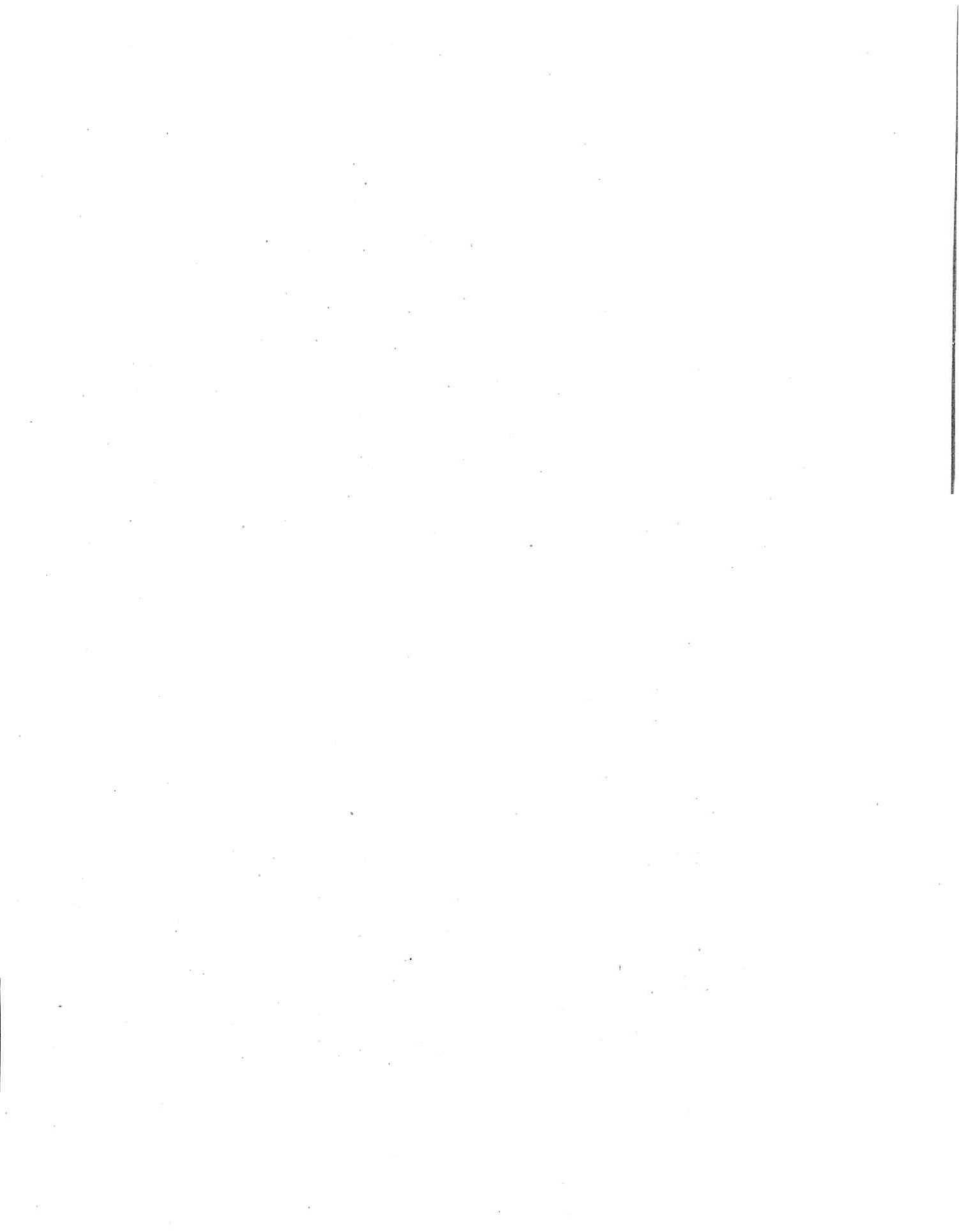
Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-016827-790

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse-défenderesse reconventionnelle, contre ATOMIC SLIPPER CO. LTD., GABRIEL TARDI, 439, Stannock, ville Mont-Royal, RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., ès qualités de syndic à la faillite de Gabriel Tardi, 600, de La Gauchetière Ouest, appartement 1900, Montréal, défenseurs-demandeurs reconventionnels, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Dans l'avis de vente par shérif publié le 19 octobre 1991, à la page 3953, faire les corrections:

Dans la cinquième ligne du paragraphe *a* et la quatrième ligne du paragraphe *b* de la description, remplacer « (28,85 pi) » par « (28,80 pi) ».

3187





# RÉPERTOIRE DES PROFILS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER



Cet ouvrage renferme les données nécessaires à l'élaboration des profils de formation professionnelle du champ - foresterie, sciage et papier -. Il donne la définition et le contenu des unités modulaires relatives à ses diverses fonctions.

Les enseignants, les responsables de l'élaboration des programmes de formation, les conseillers pédagogiques et toutes les autres personnes directement intéressées par la formation professionnelle pourront adapter l'information à leurs besoins. Ce répertoire offre des possibilités aussi diversifiées que les clientèles auxquelles il est destiné.

Répertoire des profils de formation professionnelle  
Foresterie, sciage et papier  
Ministère de l'Éducation  
1991, 483 pages  
EOO 2-551-14431-0

**49,95 \$**

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Commande postale  
Les Publications du Québec  
Case postale 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

Vente et information  
(418) 643-5150  
(Sans frais) 1 800 463-2100  
Télécopieur : (418) 643-6177



## COMMANDE POSTALE

Nom : \_\_\_\_\_ No compte client : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : ( ) \_\_\_\_\_

Quant.	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EOO 2-551-14431-0	Répertoire des profils de formation professionnelle Foresterie, sciage et papier	49,95 \$	

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées    

Numéro : \_\_\_\_\_

Date d'échéance : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec».  
Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.  
Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



**Québec** 

Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1279, boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

---

